



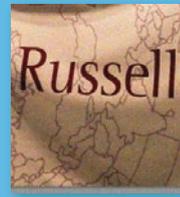
MRAP

12 octobre 2012 :
le MRAP rend
hommage à
Mouloud Aounit



INTERNATIONAL

Pour Mummia,
une seule justice,
sa libération



INTERNATIONAL

le Tribunal
Russell,
à New York



différences

mrp

N°284

Octobre / Novembre / Décembre 2012

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



Immigration :
Régularisation
de tous les
sans-papiers et

libre circulation
des travailleurs
migrants !

DOSSIER

- 6 - Mineurs isolés étrangers :
Que fait la république ?
Saisine du défenseur des droits

HOMMAGE

- 11 - Hommage à Mouloud Aounit
Communiqué de presse de George Pau-Langevin,
Ministre déléguée à la réussite éducative
- 12 - Le Mrap rend hommage à Mouloud Aounit
- 13 - Témoignage de Michel Tubiana
- 14 - Jacky Hortaut : Merci Mouloud
- 15 - Pierre Mairat : Combattre avec passion pour la
dignité humaine
- 16 - Behzad Naziri : Il faut des gens comme Mouloud
- 17 - Marie-George Buffet : un engagement citoyen
qui militait pour l'égalité de tous
- 19 - Mouhieddine Cherbib : Il a été notre voix,
la voix de la justice
- 21 - Bernard Ravenel : mobiliser toutes les forces
pour la coexistence pacifique des peuples.

MÉMOIRE

- 22 - Commémoration : le 17 octobre 61
Notre combat contre l'oubli, pour la vérité
et la justice continue.
- 23 - 17 octobre 1961 - 17 octobre 2012
51^{ème} Anniversaire - Vérité et Justice
- 24 - Reconnaissance du massacre du 17 octobre 1961

INTERNATIONAL

- 26 - Palestine
Les Etats-Unis assurent l'immunité à l'Etat d'Israël
- 27 - Arraînement du « Estelle » : la piraterie
israélienne doit être sanctionnée
- 28 - Campagne française « Un bateau pour Gaza » 2011

MUMIA ABU JAMAL

- 29 - Ensemble sauvons Mumia : In extremis, Mumia
Abu-Jamal échappe à un nouveau déni de justice !
- 30 - Inauguration de la rue Mumia Abu Jamal
à Bobigny

ÉCHOS DES COMITÉS LOCAUX

- 31 - Riremont : Claude Gavaille s'en est allée
- Tourcoing : Le festival RYTMIK' de Tourcoing
- Roubaix : Mumia - Toute ma vie en prison
- 32 - Nanterre : Projection du film
« Mains brunes sur la ville »



Justice pour Zyed et Bouna !

La Cour de cassation ordonne un nouveau procès contre les policiers ayant causé la mort des deux jeunes à Clichy-sous-Bois en 2005.

La Cour de cassation a annulé le mercredi 31 octobre dernier le non-lieu qui avait été prononcé en faveur de deux policiers dans l'enquête sur la mort de deux adolescents à Clichy-sous-Bois. La chambre criminelle de la Cour de cassation a renvoyé le dossier devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes pour qu'elle statue de nouveau sur ce dossier, ouvrant la voie à l'éventuelle tenue d'un procès.

Dans son arrêt, la Cour de cassation a estimé que la cour d'appel de Paris, qui avait prononcé le non-lieu, n'a pas répondu à l'argumentation des parties civiles selon laquelle les policiers n'avaient aucune certitude que les jeunes ne se trouvaient pas sur le site EDF.

Zyed Bouna, 17 ans, et Bouna Traoré, 15 ans, avaient péri électrocutés le 27 octobre 2005 dans un transformateur EDF où ils s'étaient réfugiés, lors d'une course poursuite qui avait mobilisé, de façon disproportionnée, 17 policiers de la Brigade Anti Criminalité.

Après avoir d'abord nié toute course-poursuite, les autorités ensuite avaient évoqué une infraction commise par ces deux jeunes qui aurait justifié cette intervention.

Malgré l'évidence du danger que représentait le local EDF où les jeunes s'étaient réfugiés, aucun fonctionnaire de police ne tentera de rentrer en contact avec eux pour les persuader de sortir de ce piège. Dans son rapport, la police des police jugera sévèrement l'inaction des policiers en estimant que « l'étude de la chronologie des faits met en évidence le fait que si EDF avait été avisée au moment où le gardien de la paix G. constatait que les deux jeunes étaient susceptibles d'entrer dans la centrale, les agents d'EDF seraient intervenus un quart d'heure avant que ne se produise l'accident ». Et concluait : « l'urgence aurait voulu que fussent appelés les services d'EDF ».

Depuis sept années, cette affaire reste une question sensible pour les habitants du quartier du Chêne Pointu et des cités de Clichy-sous-Bois et notamment chez les jeunes.

Depuis sept ans, les familles de Zyed et Bouna attendent que « justice soit faite » !

Leur mort avait été le détonateur de violences urbaines qui avaient gagnées et enflammées l'ensemble des banlieues françaises durant trois semaines, en 2005.

« Différences »

43, bd de Magenta - 75010 PARIS
Tél.: 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98

Directeur de la publication :

Jean-Claude Dulieu

Rédaction : Jean-Claude Dulieu

Assistants de rédaction : Michelle Fougeron, Dominique Deltour

Administratrice : Marie-Annick Butez

Conception/Impression : Marnat - Tél.: 01 56 80 09 19

Dépôt légal : Juillet 2007



Politique d'immigration : la continuité dans le changement ?

Le MRAP a pris acte de quelques mesures positives, relevant parfois plus de l'intention que de l'action, et ne voit pour l'heure, pas de rupture décisive avec les politiques antérieures.

Le MRAP a pris acte de quelques mesures positives, relevant parfois plus de l'intention que de l'action, et ne voit pour l'heure, pas de rupture décisive avec les politiques antérieures.

Parmi les intentions positives, le Ministre de l'Intérieur a annoncé par voie de circulaire en date du 6 juillet 2012, vouloir mettre fin à la mise en rétention d'enfants avec leurs parents -véritable déni d'humanité.

C'est le moins que l'on pouvait attendre, dans la mesure où cette mise en rétention est contraire à la Directive «Retour» du 16 décembre 2008, de l'Union Européenne ainsi qu'à l'arrêt POPOV en date du 19 janvier 2012 de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

En décidant d'assigner les familles concernées à résidence, le gouvernement instaure une rétention sans murs dont les conditions seront draconiennes car strictement encadrées, avec un périmètre de circulation et l'obligation périodique de se présenter au commissariat ou à la gendarmerie. Et, si d'aventure, la famille n'en respectait pas les conditions ou ne se présentait pas à l'embarquement, elle pourrait alors être placée en rétention. De plus, une véritable discrimination territoriale est instaurée puisque Mayotte reste en dehors du champ d'application de la circulaire alors qu'en 2011, 5389 enfants y ont été placés au centre de rétention dans des conditions jugées inhumaines et dégradantes (jugement du Tribunal administratif de Mayotte du 20 février 2012)

Positive, certes, l'annonce de création d'une carte de séjour de trois ans, tant la carte d'un an quasi généralisée introduisait d'absurdités administratives ou d'incertitudes pour ceux qui en subissaient le couperet annuel.

Faute de précisions concernant les conditions d'attribution de ces cartes, le Mrap restera vigilant.

Le Mrap estime essentielle l'harmonisation annoncée des critères de délivrance des titres, jusque-là soumis à l'arbitraire le plus absolu. Mais les craintes demeurent lorsque Manuel Valls précise « *le droit au séjour doit être rendu plus simple, plus lisible* » ajoutant vite « *ce qui ne veut pas dire moins exigeant* ». S'il s'agit de rivaliser avec les exigences du gouvernement précédent, on peut alors s'inquiéter légitimement.

Améliorer les conditions dégradantes d'attente des demandeurs de titres de séjour en préfecture est une priorité absolue. Mais, s'il s'agit de délivrer les mêmes refus de séjour, on ne saurait conclure à un changement de politique.

Manuel VALLS annonce également ne plus vouloir de politique du chiffre et donc vouloir rompre avec celle des quotas. Le Mrap attend la circulaire annoncée pour juger la traduction concrète de cette intention.

En matière de nationalité, la volonté d'élargir les naturalisations que le précédent gouvernement avait considérablement diminuées, marque aussi une avancée qui reste à concrétiser. En outre, le MRAP attend du gouvernement un retour intégral au droit du sol sur le seul fondement de la naissance en France.

Le Mrap estime inadmissible que Manuel VALLS reprenne l'un des thèmes favoris de la droite en liant chômage et immigration lorsqu'il déclare : « *aujourd'hui, la situation économique ne permet pas d'accueillir et de régulariser autant que certains le voudraient* ».

En refusant la régularisation « *de tous les sans-papiers* », et le principe de la libre circulation des travailleurs migrants, préconisée par de nombreux chercheurs et spécialistes, le gouvernement se prive d'apports indispensables aux défis d'un nécessaire Co-développement.



Renée LE MIGNOT



Pierre MAIRAT



Bernadette HÉTIER



Dominique DELTOUR

Mineurs, isolés, étrangers : que fait la république ?

Jean-Michel Centres



Dans une saisine adressée au Défenseur des droits le 13 avril 2012, treize organisations, dont le MRAP, ont dénoncé les conditions de prise en charge des mineurs isolés étrangers en région parisienne, et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis et à Paris.

Qu'est-ce que le Défenseur des droits ?

Inscrit dans la Constitution, le Défenseur des droits est une autorité indépendante des pouvoirs publics chargée depuis le 29 mars 2011 de veiller à la protection des droits et libertés individuelles.

Il s'appuie sur un réseau de délégués présents sur tout le territoire : ils vous reçoivent, vous informent, vous orientent et traitent votre réclamation.

Le Défenseur des droits peut être saisi par :

- Toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public ;
- Toute personne qui invoque la protection des droits d'un enfant ou une situation mettant en cause son intérêt, qu'il s'agisse de l'enfant lui-même ou son représentant légal, un membre de sa famille, un service médical ou social ou une association de défense des droits de l'enfant ;

→ Toute personne s'estimant victime d'une discrimination commise par une personne privée ou publique ;

→ Toute personne qui a été victime ou témoin, sur le territoire de la République, de faits dont elle estime qu'ils constituent un manquement à la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité ;

→ Le Défenseur des droits peut également décider de se saisir d'office.

La forte dégradation de la prise en charge des mineurs isolés étrangers en région parisienne (avril 2012)

En région parisienne, les conditions de prise en charge des mineurs étrangers isolés se dégradent et respectent de moins en moins les lois françaises et la Convention internationale des droits de l'Enfant. Rappelons que la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a inséré un article L.112-3 dans le code de l'action sociale et des fa-

milles, afin de confirmer que les mineurs isolés étrangers relèvent bien de la compétence de la protection de l'enfance : « La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge ».

Ces jeunes sont de plus en plus considérés comme étrangers avant d'être considérés comme des mineurs en danger qu'il faut protéger. Leur prise en charge est vécue comme une charge financière insupportable.

De ce fait, certains départements - Paris, Seine-Saint-Denis, Ile-et-Vilaine notamment - veulent s'en exonérer en dépit du droit. Le conflit entre État et Conseils généraux, tant sur leurs compétences que sur l'implication financière, conduit à l'oubli par les autorités publiques des droits et des besoins de ces enfants.

De manière générale, Paris et la Seine-Saint-Denis, qui sont les deux départements les plus concernés, mettent en

place des dispositifs qui font obstacle à la prise en charge des mineurs, comme en témoignent notamment les comptes rendus de maraudes du Collectif de soutien des exilés du 10^{ème}. La situation n'est pas meilleure dans d'autres départements dont le premier réflexe, lorsque quelques mineurs étrangers s'y présentent, est désormais d'évoquer une charge financière insupportable ou de se déclarer incompétents.

Par cette saisine, nous souhaitons attirer l'attention du Défenseur des droits sur la situation générale de la prise en charge des mineurs isolés étrangers aujourd'hui. Nous ajouterons ultérieurement à cette description de la situation collective de ces jeunes des exemples précis de situations individuelles catastrophiques qui en résultent.

Nous constatons une dégradation des conditions de prise en charge de ces jeunes à la fois en ce qui concerne l'accès à cette prise en charge, mais également dans la qualité de l'accompagnement proposé.

I. L'accès à la protection, un parcours du combattant

1. Le primo accueil, une logique de tri

a. Un repérage inexistant et un dispositif de plus en plus centré sur la gestion des flux et non sur la protection

Le dispositif « Versini », mis en place en 2003 à Paris, avait pour objectif le repérage, la mise à l'abri, et l'accompagnement des mineurs étrangers en danger vers les dispositifs de droit commun.

Il visait à permettre l'orientation et la prise en charge de jeunes qui, par méconnaissance ou méfiance à l'égard des institutions, ne sollicitaient pas la protection dont ils avaient pourtant besoin.

Il visait à pallier certaines de ses carences, notamment en matière de repérage des mineurs isolés dans les espaces publics et de leur orientation vers l'ASE. Le dispositif « Versini » visait donc à améliorer le repérage de jeunes en situation de danger et qui, le plus souvent, n'étaient pas demandeurs de protection afin de leur proposer une mise à l'abri en urgence puis d'évaluer leur situation et de les orienter vers les services compétents de la protection de l'enfance. En 2012, ce dispositif, qui n'a jamais idéalement fonctionné, n'est plus que l'ombre de lui-même.

Seule l'association Hors la Rue continue à effectuer un travail de rue sur les lieux d'activité et de vie des jeunes. Cependant ses moyens sont limités et, compte tenu de ses compétences, son action se



concentre sur les mineurs originaires d'Europe de l'Est et les mineurs victimes de traite des êtres humains.

Aucune autre maraude n'est actuellement effectuée dans le cadre de ce dispositif, et l'association France Terre d'Asile se contente de passer à proximité de la distribution des repas de l'Armée du Salut et de collecter les jeunes place du Colonel Fabien. Dans la journée, il n'y a aucune maraude dans les lieux où ces jeunes se trouvent et, dans ces conditions, il semble impossible de repérer ceux qui sont le plus en danger ou les plus fragiles. Le repérage des mineurs, leur mise en confiance ont disparu au profit de ce qui s'apparente de plus en plus à une gestion des flux.

Une fonction du dispositif Versini, soulignée par l'IGAS dans son rapport de 2005, était la mise en confiance. Elle est actuellement à peu près inexistante, à cause de l'insuffisance d'accueils de jour adaptés. Si une partie des jeunes sont placés dans les hôtels ou dans les deux foyers impliqués et bénéficient de la sorte d'un accueil de jour, d'autres sont abandonnés à leur sort - souvent une cinquantaine qu'on peut voir le soir place du Colonel Fabien et qui ne bénéficient d'aucun suivi.

Comment peuvent-ils alors avoir confiance dans le dispositif ?

Comment peuvent-ils avoir accès aux informations et disposer du temps de réflexion nécessaire pour prendre une décision qui engage leur vie future : rester ou partir ?

Notons par ailleurs la quasi-absence, les seules exceptions étant le foyer d'Enfants du Monde et l'accueil de jour de Hors la Rue, d'éducateurs spécialisés pour assurer un suivi socio-éducatif de ces mineurs.

Beaucoup, dans ces conditions, choisiront de partir ailleurs. C'est notamment

de plus en plus le cas des jeunes Afghans qui, depuis la réorganisation du dispositif en septembre dernier, s'inscrivent de moins en moins dans un processus qui ne leur offre pas des conditions d'accueil et de prise en charge dignes et dans lequel ils ne sont objectivement pas les bienvenus. Ceci prolonge leur errance et renforce la situation de danger qu'ils connaissent.

Ce dispositif financé par l'Etat a évolué, notamment depuis 2005, avec l'ouverture de places supplémentaires (notamment du fait d'une arrivée importante de mineurs afghans) mais les conditions de mise à l'abri se sont détériorées. De surcroît, ce dispositif, qui devait être une passerelle, est devenu, dans la plupart des situations, un sas qui retarde ou bloque la prise en charge de ces jeunes par les autorités compétentes. L'absence de protection mais aussi les retards de prise en charge ont des conséquences dramatiques pour les jeunes concernés.

b. De plus en plus de jeunes dorment dehors

De plus en plus de jeunes se rendant place du Colonel Fabien ne sont ni mis à l'abri ni pris en charge et doivent passer leurs nuits dehors. Durant les trois premières semaines de janvier 2012, la moyenne de ceux qui ont été condamnés à dormir dans la rue chaque soir était de 21, nombre le plus élevé depuis octobre 2009. Depuis septembre dernier, la mairie de Paris et les élus ont été saisis quatre fois à ce sujet.

Le dispositif hivernal mis en place tardivement, le 23 janvier 2012, n'a pas permis de mettre à l'abri tous les mineurs présents : en moyenne il y a eu, jusqu'au 5 mars, chaque jour, 8 mineurs astreints à dormir à la belle étoile. Durant la journée et malgré des températures très basses, tous (plus de 60 jeunes) devaient rester dans la rue de 7h30 à 20h. Depuis la fermeture du « plan grand froid », ils sont vingt-cinq en moyenne chaque nuit dans cette situation.

Depuis l'hiver 2008-2009, a été mis en place un hébergement d'urgence indigne dans un ESI (espace solidarité insertion). Il s'agit d'une structure d'accueil de jour pour personnes en situation de précarité qui se métamorphose en accueil de nuit. On y repousse simplement les tables pour y faire la place à 25 mineurs qui dorment sur des matelas à même le sol et sont remis dehors à 7h30 quel que soit le temps. Les conditions se dégradent : plus de machine à laver leur permettant d'avoir des vêtements propres, infestation ces derniers mois par des parasites externes qui les piquent durant la nuit... L'existence même de ces dispositifs im-

provisés mais pérennes d'hébergement d'urgence spécifiques pour les mineurs montre que les pouvoirs publics sont parfaitement informés de cette situation. Alors qu'ils ont l'obligation d'assurer la protection des mineurs en situation de danger (risque ou danger avéré), ils financent et installent des lits visant uniquement à assurer un hébergement d'urgence pour la nuit qui fait office de cache-misère.

Laisser des mineurs à la rue, de jour comme de nuit et quel que soit le temps, les met en situation de danger. Il s'agit de délaissement de mineurs au sens de l'article 223-3 du code pénal, selon lequel « *Le délaissement, en un lieu quelconque, d'une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son état physique ou psychique est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende* ».

Par ailleurs, l'article L 223-2 du code de

de moins de 16 ans, ou plus exactement jugés tels après l'évaluation de leur âge par la Plateforme d'Accueil et d'Orientation (PAOMIE) gérée par FTDA, qui peut durer plusieurs jours, sont pris en charge par l'ASE au titre de l'article L 223-2 du CASF. Les autres mineurs n'ont plus cette possibilité, quelle que soit la nature du danger encouru.

c. Une évaluation de l'âge contestable

L'évaluation de l'âge par la PAOMIE est plus que contestable. Un questionnaire supposé « expert » se substitue à l'examen médical osseux classique connu pour son imprécision. Mais les critères retenus par la PAOMIE se fondent essentiellement sur l'apparence physique, ce qui ne constitue pas un progrès. En témoigne ce jeune afghan de 14 ans dont l'âge avait été évalué à plus de 16, et qui, sur l'intervention du Collectif des exilés

code civil. A titre d'exemples, une jeune fille de 17 ans qui s'est présentée avec une carte nationale d'identité roumaine en cours de validité a malgré tout dû subir un examen de maturation osseuse ; ou bien ce Malien porteur d'un extrait d'acte de naissance que la PAOMIE écarte d'un revers de main au motif que le papier sur lequel il est imprimé serait à ses yeux en trop bon état pour inspirer confiance (voir annexe 4 quelques situations individuelles symptomatiques).

Le doute ne profite pas au jeune en demande de protection, ce qui est également contraire aux dispositions et principes généraux de la Convention internationale des droits de l'enfant.

De plus, les jeunes qui voient leur demande de protection rejetée à l'issue de cette procédure ne reçoivent pas de décision écrite, ce qui les empêche même de la contester. Il est vrai que, s'il demande communication du compte-rendu de leur entretien à la PAOMIE, il semble qu'ils peuvent l'obtenir. Mais ils n'en sont pas informés.

La situation en Seine-Saint-Denis n'offre pas de meilleure garantie. Là aussi, une évaluation est réalisée, qui débouche également bien souvent sur un refus qui n'est pas notifié aux intéressés. Dans ce département, le parquet occupe une fonction majeure d'élimination en amont de toute prise en charge, en dehors de toute intervention d'un juge des enfants, ordonnant un examen médical, y compris en présence de documents d'état civils non contestés.

Il y a tout lieu de penser que le parquet de Bobigny prend ses aises dans l'interprétation des résultats de cet examen. Selon divers acteurs de terrain, le bilan médical repose sur plusieurs critères différents, parmi lesquels l'ossification du poignet. Dans de très nombreux cas, tous sauf un conduiraient les médecins à conclure à la minorité tandis que l'examen radiologique du poignet n'éliminerait pas l'hypothèse de la majorité.

Face à cette incertitude, la conclusion générale du rapport médical indiquerait une minorité probable (« examen compatible avec l'âge allégué »). Le parquet paraît l'ignorer. Il ne retiendrait que le seul critère partiel évoquant la possibilité de la majorité. De nombreux jeunes seraient ainsi considérés comme majeurs et abandonnés à leur sort à la faveur de ce tour de passe-passe condamnable s'il s'avère effectif.

Depuis quelques mois, le parquet envoie également des MIE à la plateforme d'évaluation gérée par la Croix-Rouge qui pro-



l'action sociale et des familles (CASF) prévoit qu'« *en cas d'urgence et lorsque le représentant légal du mineur est dans l'impossibilité de donner son accord, l'enfant est recueilli provisoirement par le service qui en avise immédiatement le procureur de la République* ».

Cet article est de plus en plus rarement appliqué, en particulier depuis la modification du dispositif parisien en application duquel l'accueil des mineurs en danger est sous-traité à l'association France Terre d'Asile (FTDA). Seuls les jeunes

du X^e et de Médecins Sans Frontières, a eu droit à une deuxième évaluation au terme de laquelle son âge a soudain diminué, ce qui lui a valu d'être envoyé le lendemain à l'ASE et immédiatement pris en charge.

Les salariés de la PAOMIE reçoivent les jeunes en entretien et rendent ensuite un rapport affirmant s'ils sont ou non mineurs. Les documents d'état civil présentés par les jeunes sont le plus souvent voire systématiquement écartés, contrairement à ce que prévoit l'article 47 du



cède à un tri selon des critères tout aussi subjectifs et aléatoires que FTDA à Paris. Quelles que soient les méthodes variables employées par les départements, les évaluations de l'âge sont opérées dans le cadre d'une procédure opaque. L'accès à la protection résulte de plus en plus d'un véritable « pouvoir du guichet » qui repose sur des critères aléatoires, voire subjectifs.

L'externalisation récente de cette phase de tri à Paris comme en Seine Saint-Denis n'arrange rien. L'arbitraire qui conduit à l'absence massive de prise en charge de ces jeunes est inacceptable.

Les jeunes qui se présentent à la PAOMIE, même ceux qui sont reconnus mineurs, ne sont pas signalés à l'autorité administrative ou judiciaire malgré la situation de danger manifeste dans laquelle ils se trouvent.

Il faut attendre le délai d'un mois à un mois et demi qu'ils passent dehors, auquel s'ajoute plusieurs semaines de mise à l'abri, avant qu'un signalement ne soit fait.

Or, le signalement rapide est une obligation légale qui s'impose en premier lieu aux professionnels chargés de la protection de l'enfance : « *Les personnes qui mettent en oeuvre la politique de protection de l'enfance (...) ainsi que celles qui lui apportent leur concours transmettent sans délai au président du conseil général ou au responsable désigné par lui (...) toute information préoccupante sur un mineur en danger ou risquant de l'être* », commande l'art. L 226-2-1 du CASF.

Et qui pèse même sur les simples citoyens (article 434-3 du Code pénal).

Ces obligations devraient conduire à la saisine des services de l'ASE et du parquet des mineurs.

d. Des mineurs laissés à la rue car « pas assez mineurs »

Être mineur ne suffit pas toujours. On peut, en effet, avoir moins de 18 ans et se voir laissé à la rue au motif qu'on n'est pas assez mineur. Ainsi en va-t-il pour ce jeune Indien qui déambule dans Paris porteur de cette note de FTDA en date du 16 mars 2012 : « M. X a été reçu ce jour et, au vu des informations recueillies et de notre protocole avec l'ASE, la possibilité d'une mise à l'abri dans notre dispositif en vue d'une présentation à l'ASE n'est pas possible.

M. X a un âge trop proche de la majorité, et les délais d'orientation sont entre 4 et 6 mois ». Fin de citation. Ce gamin a un acte d'état civil. Il est né le 7 août 1994. Il est donc mineur.

Et FTDA, qui ne le conteste pas, écrit qu'elle le laisse à la rue parce que - en substance - il est trop grand mineur.

2. Une mise à l'abri précaire inacceptable

a. De l'accueil d'urgence à la mise en attente de longue durée

Les jeunes reconnus mineurs par la PAOMIE attendent ensuite plusieurs semaines avant d'obtenir une place de mise à l'abri.

Les conditions de cette mise à l'abri sont par ailleurs devenues de plus en plus précaires. Entre 2007 et 2011, la plupart (une cinquantaine) étaient hébergés dans des hôtels, situation peu satisfaisante, ou dans le foyer de l'association Enfants du Monde (une vingtaine) sur financement de l'Etat. Seuls, les vingt jeunes mis à l'abri dans ce foyer bénéficient d'un suivi socio-éducatif effectif qui prépare leur prise en charge dans le cadre du droit commun. Il a fallu attendre août

2011 pour qu'un foyer de 50 places soit ouvert rue Stendhal dans le 20^{ème} arrondissement de Paris. Cependant le suivi socio-éducatif y est extrêmement limité, et aucun éducateur spécialisé n'a été recruté pour suivre ces jeunes ainsi que les 25 logés dans des hôtels sur financement du Conseil de Paris.

En Seine-Saint-Denis, la prise en charge des rescapés du tri par l'examen médical est plus rapide. Cependant, depuis le mois d'octobre, un dispositif de « répartition entre départements » est en place. Les jeunes qui font l'objet d'une ordonnance de placement sont adressés aux services de l'ASE du 93 ou à l'un de ceux de vingt autres départements. La mise en place de ce dispositif a fait suite au bras de fer engagé par le président du Conseil général qui a interrompu l'accueil des mineurs étrangers en septembre 2011. Il a été négocié entre le Conseil général et le ministère de la justice, sans faire l'objet d'une concertation avec les départements en question.

Les premières semaines et les premiers mois de mise en place ont été particulièrement difficiles. De nombreux jeunes placés ont été envoyés dans d'autres départements seulement pour s'y voir refusés par les foyers ou les lieux d'accueil.

Plusieurs départements ont refusé de se plier à la nouvelle procédure, ce qui a transformés les jeunes en balles de ping pong renvoyés d'un endroit à un autre.

Il y a évidemment meilleure mise en confiance pour eux qui ont souvent des parcours traumatiques et qui ont parfois développés une méfiance vis à vis des adultes.

Si la situation semble plus normalisée aujourd'hui, nous connaissons toujours des situations individuelles inacceptables. Ainsi ce jeune Malien qui, après avoir

déjà franchi avec moult difficultés les obstacles pour être pris en charge (dont une mesure d'éducation en milieu ouvert - EMO), a vu cette mesure brusquement levée par le parquet de l'Eure (département où il avait été envoyé) et s'est retrouvé à nouveau à la rue avant d'être enfin repris en charge dans le 93 après plusieurs semaines grâce à la saisine du juge des enfants et une ordonnance de placement par celui-ci !

Tout début avril encore, quatre mineurs disposant de papiers d'identité ont été considérés comme majeurs et remis à la rue par l'ASE des Yvelines.

La mise à l'abri, qui doit être en principe une solution d'urgence extrêmement limitée dans le temps, est utilisée, sur le territoire parisien, comme un véritable mode de gestion des mineurs étrangers.



Elle est réalisée dans des conditions qui ne permettent ni le minimum d'accompagnement éducatif nécessaire, ni la recherche et la préparation d'un placement pérenne et d'un projet de vie.

b. Pas de protection pendant la longue attente de la décision du juge des enfants

Le délai d'attente de l'audience devant le juge pour enfants pour les mineurs qui savent pouvoir le saisir et qui bénéficient d'une aide pour passer à l'acte est très long et décourageant pour ces jeunes. Il est désormais fréquent que l'attente dure trois ou quatre mois.

Nombreux sont alors les mineurs qui patientent à la rue parce qu'ils ont été évalués majeur en amont, qu'ils soient ou non détenteurs de documents d'identité ou d'état civil. A ces enfants, le bénéfice du doute devrait évidemment être reconnu. Ils devraient, de ce fait, demeurer présumés mineurs et, à ce titre, se voir accorder une prise en charge systématique à titre conservatoire.

Aidé par une association, l'un de ces jeunes a tout essayé pour obtenir cette prise en charge provisoire. Mais le

Conseil d'Etat lui a interdit de contester son maintien à la rue au motif qu'un mineur ne dispose pas de la « capacité à agir ».

La Cour européenne des droits de l'homme, va être saisie prochainement par la victime. Elle devra statuer dans les mois qui viennent sur cette question.

Il est par conséquent aujourd'hui impossible aux mineurs de défendre leurs droits fondamentaux et de bénéficier de la présomption de minorité dans l'attente de la décision de l'institution judiciaire.

c. Des délais très longs avant la prise en charge dans le droit commun

Entre le moment où le jeune va se rendre à la PAOMIE et le moment où il va être mis à l'abri, plusieurs semaines vont s'écouler. Certains doivent actuellement attendre plus d'un mois et demi, dehors et en plein hiver.

Pour la plupart, il leur faudra ensuite attendre des mois avant une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Seuls les très jeunes, moins de 16 ans, seront envoyés en quelques jours à l'ASE.

Peu de prises en charge directe par l'ASE sont actuellement effectuées au titre de l'article L 223-2 qui le prévoit pourtant, contrairement à ce qui se passait les années précédentes et qui avait permis une prise en charge rapide de nombreux jeunes.

Ceci a des conséquences graves :

- Aucune scolarisation digne de ce nom pendant ce temps d'attente avec seulement parfois des cours de français langues étrangères dispensés par FTDA. Ces cours ne représentent que quelques heures par semaine pour les jeunes qui en bénéficient.

- Pour ceux qui se situent à la limite de certains seuils, 15 ans ou 16 ans, leur droit à une régularisation ultérieure est remis en cause. Rappelons qu'un jeune pris en charge avant 16 ans aura droit à une carte vie privée et familiale et qu'un jeune pris en charge avant 15 ans pourra trois ans après demander la nationalité française. Cela pose problème surtout pour ceux qui sont arrivés après 15 ans et demi.

- L'absence de suivi socio-éducatif est également très grave pour ces jeunes qui ont souvent un parcours traumatisant et pour qui la prise en charge devrait permettre le plus rapidement possible d'exprimer ces traumatismes pour pouvoir se projeter et construire un nouveau projet de vie.

II. Après la mise à l'abri, la prise en charge de droit commun

Le site « Infomie » a publié un schéma du parcours parisien d'un jeune jusqu'à sa prise en charge par l'ASE (voir annexe 6). Le mineur isolé étranger qui arrive à Paris doit subir trois évaluations :

- une évaluation par la PAOMIE, dont nous avons souligné le caractère contestable ;
- une évaluation par le dispositif de mise à l'abri sur la base de critères tout aussi subjectifs ;
- une évaluation par la cellule d'accueil des mineurs isolés étrangers de l'ASE, qui peut conduire à une quatrième évaluation, l'expertise osseuse, dont le manque de fiabilité a été maintes fois souligné. (voir <http://www.exiles10.org/spip.php?article1329>).

De plus, la prise en charge ne sera souvent effective que lorsque le juge aura pris une ordonnance de placement provisoire, ce qui augmente le délai d'attente et en conséquence les problèmes relatifs à l'obtention éventuelle d'un titre de séjour au moment de leur majorité.

Une fois franchies toutes ces barrières, ces jeunes ne sont pourtant pas assurés d'accéder à une prise en charge à la hauteur de leurs besoins.

1. Pour certains, des séjours en hôtel très longs avec un suivi socio-éducatif limité voire inexistant

L'hébergement en hôtel n'est pas seulement réalisé au stade de la mise à l'abri. Il est bien souvent le « cadre » de prise en charge de ces jeunes. Cette situation est particulièrement fréquente pour les plus de 16 ans. Certains passent ainsi des mois, parfois jusqu'à leur majorité, dans les hôtels.

Mais ceci est aussi le cas de jeunes de moins de 15 ans : un jeune Afghan de 14 ans est ainsi logé dans un hôtel depuis le mois de septembre dernier.

Ils sont alors livrés à eux-mêmes et, si certains bénéficient d'allocations pour leur nourriture et leurs produits d'hygiène, d'autres à Paris reçoivent des cartes pour un restaurant social rue de Santeuil. On peut se demander si la place de ces jeunes mineurs étrangers au milieu d'adultes sans abri et en grande précarité est pertinente.

Ces jeunes n'ont que de trop rares et brefs contacts avec les éducateurs ou travailleurs sociaux censés les accompagner. Ils ne peuvent établir de relations sociales avec d'autres jeunes de leur âge, leur apprentissage des savoirs fondamentaux et notamment du français sont compromis, etc.

Rien n'est fait pour faciliter leur insertion sociale et leur donner une chance de construire un projet professionnel ou un projet de vie.

2. Le problème de la non-scolarisation

Les jeunes pris en charge ne sont pas systématiquement orientés vers le CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage - sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires) afin d'y passer les tests et de bénéficier d'une inscription dans un établissement de l'Education nationale.

Ils ne bénéficient alors que de cours de Français Langue Etrangère donnés par des associations. Dans ces structures, ils ne rencontrent que d'autres mineurs isolés étrangers et ne sont pas en contact avec des jeunes français.

Ceci a des conséquences sur l'apprentissage du français, et nous avons pu constater les différences dans cet apprentissage entre des jeunes suivant le cours d'associations et les jeunes mis dans des classes de FLE dans des collèges, qui progressent dans de bien meilleures conditions.

Deux jeunes viennent de saisir le juge des enfants, et le MRAP vient de saisir également la DASES (Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé) et la Mairie de Paris à ce sujet : envoyés il y a plus d'une année dans un Foyer Jeunes Travailleurs alors qu'ils avaient moins de 16 ans et qu'ils avaient été pris en charge à 15 ans et demi pour l'un et 15 ans et 9 mois pour l'autre, ils ne sont toujours pas scolarisés.

Nombre de témoignages indiquent qu'un nombre important de ces mineurs, logés dans des hôtels après avoir été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ne bénéficient pas d'une scolarisation, et ceci même s'ils sont âgés de moins de 16 ans, ce qui constitue une violation grave de l'article L 131-1 et des articles suivants du Code de l'Éducation et un délit selon l'article L 131-11 de ce code et les articles 227-17-1 et 227-17-2 du code pénal.

S'agissant des jeunes de plus de 16 ans, rappelons que, selon la circulaire de l'Éducation nationale n° 2002-063 du 20 mars 2002 relative aux modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés, « l'inscription, dans un établissement scolaire, d'un élève de nationalité étrangère, quel que soit son âge, ne peut être subordonnée à la présentation d'un titre de séjour. (...) Pour les mineurs étrangers de seize ans à dix-huit ans, même s'ils ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, il y a lieu de veiller à



ce que leur scolarisation puisse être assurée » et que « le refus de scolariser un jeune qui n'est plus soumis à l'obligation scolaire doit être motivé (arrêt de section du Conseil d'État du 23 octobre 1987 consorts Métrat).»

Que les jeunes soient ou non âgés de moins de 16 ans, cette désinvolture viole d'autres dispositions de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant :

- l'article 2 qui indique que :

« 1. Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation. »

- l'article 28 qui indique que :

« 1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

- a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
- b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;
- c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;
- d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;
- e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire. »

- l'article 29 qui indique que :

« 1. Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ; »

3. Une régularisation administrative rendue plus difficile

Par ailleurs certains, et notamment ceux de plus de 16 ans, peuvent passer de nombreux mois dans ces cours de FLE sans qu'aucune autre formation ne leur soit proposée ; c'est le cas par exemple de ce jeune Afghan pris en charge en juillet 2010 à l'âge de 16 ans et demi et pour qui le MRAP a saisi le juge des enfants, la DASES et la Mairie de Paris en juin dernier sans avoir obtenu aucune amélioration de sa situation à ce jour.

Ce jeune a eu 18 ans le 10 février et, faute de formation, il n'a accès à aucune possibilité de régularisation (selon l'article L 313-15 du CESEDA modifié en juin dernier).

Ce problème de la formation et de la régularisation ultérieure se pose d'autant plus que les contrats jeunes majeurs sont de moins en moins accordés.

4. La hantise du contrat jeune majeur

A Paris comme en Seine-Saint-Denis, la perspective d'avoir à signer un contrat jeune majeur avec des mineurs pris en charge et qui franchissent le seuil des dix-huit ans pèse lourd dans les préoccupations négatives de l'ASE. En application de l'article L 222-5 du code de l'action sociale et des familles, il est, en effet, possible aux conseils généraux de prolonger leur prise en charge jusqu'à 21 ans.

En général, pour les services de l'ASE, ce contrat est envisageable à deux conditions :

- une perspective de titre de séjour ;
- un engagement dans une formation professionnelle.

On voit bien comment tout retard dans les démarches qui conduisent à l'un et à l'autre peut neutraliser le contrat jeune

majeur. Nous constatons depuis longtemps que certains d'éducateurs des ASE dissuadent, de façon inexplicable, des mineurs qui souhaitent solliciter l'asile de se lancer dans la procédure.

Or, la demande d'asile correspond à une demande de titre de séjour, et l'enregistrement d'un dossier par l'OFPPA ou par la CNDA constitue une perspective de situation régulière en matière de séjour. A Paris, au cours de l'été 2011, plusieurs mineurs, qui s'étaient engagés dans l'asile, n'ont pas reçu le courrier les informant que leur administrateur ad hoc (art. L 751-1 du CESEDA) avait été désigné par le parquet. Vérification faite, ils l'avaient été depuis plusieurs mois, mais l'ASE n'avait pas communiqué l'information aux intéressés, ce qui a paralysé l'avancement de la procédure administrative.

On s'est rendu compte, à cette occasion, que l'ASE de Paris avait postulé à son inscription dans la liste des administrateurs ad hoc pour l'asile et l'avait obtenue. Il n'est pas sûr du tout que cette nouvelle casquette représente un atout pour les mineurs en demande d'asile.

S'agissant de la formation, plus elle commence tard, moins il y a de chance qu'à 18 ans, elle ait donné lieu à des études à caractère professionnel.

La modification récente (juin 2011) du Code de l'entrée et du séjour et du droit d'asile (CESEDA) par l'ajout d'un article L.313-15 ouvre des perspectives pour les mineurs. Cet article prévoit : « *A titre exceptionnel et sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, la carte de séjour temporaire (...) portant la mention «salarié» ou la mention «travailleur temporaire» peut être délivrée, dans l'année qui suit son dix-huitième anniversaire, à l'étranger qui a été confié à l'aide sociale à l'enfance entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans et qui justifie suivre depuis au moins six mois une formation destinée à lui apporter une qualification professionnelle, sous réserve du caractère réel et sérieux du suivi de cette formation, de la nature de ses liens avec sa famille restée dans le pays d'origine et de l'avis de la structure d'accueil sur l'insertion de cet étranger dans la société française (...)* ».

Même si cette disposition nouvelle n'institue pas un droit à la carte de séjour, il ouvre le champ du possible à un grand nombre d'entre eux.

Ce (modeste) progrès législatif devrait constituer une bonne nouvelle pour les jeunes et favoriser la mobilisation des structures chargées de les accueillir. Pourtant, nous constatons très souvent qu'au lieu de favoriser les démarches nécessaires, certaines ASE (en particulier

celle de Paris) dissuadent les jeunes de les entreprendre. Nous avons constaté à plusieurs reprises que ce comportement allait jusqu'à l'opposition à l'inscription dans des formations.

Plutôt que de saisir la chance que constitue pour un jeune la perspective d'achever une formation professionnelle et de pouvoir réussir son insertion sociale grâce à une situation administrative régulière, l'institution semble regarder avant tout le coût que cela pourrait représenter. Nous sommes très loin de la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant !

5. Une prise en charge insuffisante et non individualisée

L'ASE éprouve apparemment des difficultés pour prendre en compte les cas particuliers et notamment les troubles psychologiques des jeunes. Alors que la plupart des mineurs isolés étrangers ont subi des traumatismes importants, dans leur pays ou lors d'un voyage difficile, peu sont suivis par un psychologue. Pour certains cas plus sérieux le comportement des jeunes est mis sur le compte d'une « crise d'adolescence » et la gravité de la situation n'est pas prise en compte. Le suivi socio-éducatif et médico-psychologique se révèle insuffisant, voire inexistant, et peut amener ces jeunes à une rupture.

Les troubles que ces jeunes développent et qui entraînent un comportement « anormal » deviennent parfois même des motifs justifiant une main levée de la mesure de protection dont ils bénéficient (voir annexe 4 quelques situations individuelles symptomatiques).

6. Les jeunes face aux juges des enfants

Nous avons pu constater que de plus en plus la parole de l'ASE prime sur celle des jeunes lorsqu'ils sont face au juge.

Dans des cas de conflits entre l'ASE et le jeune, ce dernier n'est que rarement entendu seul et n'est donc pas dans des conditions adaptées pour s'exprimer.

Par ailleurs, des juges prennent des décisions graves, en particulier une main levée de la protection, sans entendre le jeune. Il a fallu plusieurs fois aider le jeune à saisir le juge, quand une menace de main levée était faite par l'ASE, pour pouvoir obtenir une audience.

De plus, il est étonnant qu'une main levée puisse être prononcée pour de jeunes mineurs isolés étrangers, sans aucune attache amicale ou familiale en France par définition, sans qu'aucune autre mesure de placement et de protection ne soit proposée.

De tous les éléments signalés précédemment, il ressort de toute évidence une violation des droits fondamentaux des enfants étrangers isolés sur le territoire, à commencer par les deux grands principes fondamentaux que sont : un accès aux droits égal pour tous les enfants sans discrimination, fortement compromis par l'absence de recours contre les décisions de refus de protection d'une part, et d'autre part du fait de la loterie que représentent les systèmes de tri par les associations chargées de l'évaluation et de l'orientation de ces mineurs, quand ce ne sont pas des inégalités de traitement devant les différents tribunaux, selon les régions ; la prise en compte de l'intérêt supérieur de ces enfants ne semble plus, et de loin, être une considération primordiale dans les décisions prises à leur égard.

Tout ce qui peut être observé aujourd'hui porte à croire que le souci du coût financier pour l'Etat et/ou les collectivités locales de leur prise en charge l'emporte sur les objectifs éducatifs.

Comment protéger ces jeunes, pallier les conséquences de leur isolement, les aider à se reconstruire après des parcours souvent traumatisants, comment les aider, en leur donnant accès à une éducation et une formation, à préparer un projet d'avenir, qu'il soit ici ou dans un autre pays, tend à passer au second plan, avec cette question sous-jacente : comment faire en sorte de s'en débarrasser ?

Rappelons les obligations légales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant qui s'imposent à l'Etat français :

- article L. 112-4 du Code de l'action sociale et des familles : « L'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes décisions le concernant ».
- article 3 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant : « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ».

Ce dernier article est reconnu par la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat comme d'applicabilité directe devant les tribunaux français.



Le mrap rend hommage à Mouloud Aounit

Le vendredi 12 octobre 2012, à la Bourse du Travail, Boulevard du Temple à Paris, une soirée particulière réunissait les ami(e)s, les militant(e)s du MRAP de la région parisienne et de la province, ainsi que de nombreuses personnalités du monde politique, associatif et syndical, des ami(e)s, pour rendre un hommage à Mouloud Aounit en présence des membres de sa famille.

Durant cette soirée, chargée en émotion et animée par **Charles Palant**, Vice-président des déportés d'Auschwitz, co-fon-

dateur et Secrétaire Général du Mrap de 1950 à 1971 et **Pierre Mairat**, Membre de la Présidence Nationale du Mrap, de nombreuses personnalités se succèdent à la tribune pour exprimer leur respect, leurs souvenirs de combats et d'amitié qu'ils ont pu partager avec l'ancien porte-parole et Président d'honneur du Mrap, et cela devant une salle comble :

Manon, sa fille, réciter un poème de Badjar Hedjeloum, reçu dans l'innombrable courrier de condoléances. **Asid Moudane**, de l'Association des Travailleurs

Magrébins de France (ATMF), **Jack Ralite**, Ancien Ministre et Maire Honoraire d'Aubervilliers, **Jean Luc Einaudi**, auteur de la « *Bataille de Paris* », **Mehdi Lalaoui**, cinéaste et fondateur de l'association « *Au nom de la mémoire* », **Monseigneur Gaillot**, **Jacques Salvator**, Maire d'Aubervilliers, **Nicole Patureau**, de l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP), **Cécile**, du « *Théâtre d'or* ».

C'est Annie AOUNIT, son épouse, qui clôture cette soirée et évoque le nombre et la qualité des témoignages reçus et partagés lors de la soirée donnent le sentiment que Mouloud reste vivant. et que toutes ses paroles sont autant de réconfort pour sa famille. et ressent une grande fierté pour la personnalité de Mouloud et son combat incessant contre le racisme. Nous reproduisons dans les pages suivantes les hommages écrits qui nous sont parvenus à ce jour :

Marie-Georges Buffet, Députée de la Seine Saint Denis, **Michel Tubiana**, Président d'Honneur de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), **George Pau-Langevin**, Ministre Déléguée à la Réussite Educative, **Mouheidine Cherbib**, ancien Président de la Fédération des Tunisiens Citoyens des deux Rives (FTCR), **Jacky Hortaut**, du Collectif Unitaire National de soutien à Mumia Abu-Jamal, **Bernard Ravenel**, ancien Président de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), **Behzad Naziri**, du Conseil National de la Résistance Iranienne (CNRI) et **Pierre Mairat**, Avocat et membre de la Présidence Collégiale du Mrap National.

Communiqué de presse de George Pau-Langevin, Ministre déléguée à la réussite éducative

J'apprends avec beaucoup d'émotion le décès de Mouloud Aounit, Président d'honneur du MRAP, militant infatigable pour la défense des droits de la personne humaine.

Je l'ai vu arriver dans l'organisation tout jeune, cheveux bouclés, auréolé de son engagement dans la marche des beurs, plein d'énergie et de gaieté. Il faut rendre hommage à l'ancien secrétaire général du MRAP Albert Levy d'avoir entendu la demande exprimée alors par cette partie de la jeunesse française, issue de l'immigration, d'être considérée et associée aux responsabilités.

L'engagement de Mouloud pour la défense des droits des immigrés et des personnes issues de l'immigration ne devait jamais s'affadir. Même si je n'ai pas partagé toutes ses prises de position, nous sommes souvent retrouvés et tou-

jours appréciés. Je me souviendrai notamment de sa ténacité pour faire aboutir la plainte du MRAP contre le Préfet Papon et des semaines que nous avons passées à Bordeaux où il a tenu très justement à faire le rapprochement avec les exactions commises par ce même personnage quelques années plus tard en octobre 1961, quand nombre d'algériens avaient été jetés à la Seine.

Ultérieurement, nous avons partagé aussi la conviction que le moment était venu pour les français issus de l'immigration et plus largement de la diversité, non seulement de participer au vote, mais aussi de faire partie des élus à tous les niveaux. Cependant Mouloud a préféré privilégier ses responsabilités associatives, ce qui explique sans doute, bien qu'il ait exercé les fonctions de conseiller régional et ait

été maintes fois décoré, le demi-succès de son engagement politique.

Peut être aussi le parti de son cœur n'avait pas assez compris l'importance pour notre pacte républicain de faire une meilleure place à la diversité et au renouvellement des cadres. La maladie contre laquelle il a lutté plusieurs années l'a empêché de continuer à s'affirmer politiquement, et je le regrette. Il constitue cependant par son parcours un exemple de ce que la lutte citoyenne pour l'égalité et la responsabilité est la voie juste dans notre système républicain, et peut répondre efficacement au sentiment d'exclusion ou d'injustice.

J'adresse bien sûr mes condoléances à sa famille, à sa femme, à ses enfants et à ses camarades du MRAP.

George Pau-Langevin, Lundi 13 août 2012

Hommage rendu par la direction du MRAP à Mouloud Aounit lors de ses obsèques à Aubervilliers, le 16 août 2012.

C'est avec beaucoup d'émotion et une immense tristesse que je t'adresse Mouloud, au nom du collège de la présidence du MRAP ces quelques mots d'au revoir. Au revoir et non adieu car ce que tu as apporté est ineffaçable.

D'abord je voudrais redire à Annie, à Manon, à Aurélien et à toute ta famille combien nous partageons sa douleur. Manon, Aurélien, votre peine est immense mais vous pouvez être fier de votre père. Renée Le Mignot lisant l'hommage à Mouloud Aounit lors des funérailles. Les dizaines et dizaines de messages individuels, de militants ou personnalités, d'associations, de partis qui parviennent chaque jour au MRAP prouvent, si besoin était, l'ampleur de l'amitié qui t'est portée et la perte immense laissée par ton départ.

Depuis ton adhésion au MRAP à l'âge de 24 ans, jusqu'à tes derniers instants, tu n'as cessé de te battre avec détermination contre toutes les formes de racisme, contre toutes les injustices, pour l'égalité. Durant ces 35 années, ta vie est intimement liée à celle du MRAP et de ces combats. Président de la fédération 93, tu deviens en 1989 Secrétaire Général du Mouvement puis Président en 2004. Le Congrès national de 2011 te nomme à l'unanimité, par ovation, Président d'honneur, en reconnaissance de ton engagement sans faille. Tu as consacré ta vie à l'humain, à ses droits, à sa dignité, à son respect. Pour toi, il n'y avait ni dimanche, ni jours fériés, ni congés. Disponible à tout instant, tu apportais la même passion, la même détermination à vaincre la bêtise, la haine, l'intolérance qu'il s'agisse d'une seule personne victime du poison raciste ou d'une injustice à l'échelle nationale

Invitation du MRAP à la soirée hommage à Mouloud Aounit



ou internationale. Le droit des peuples, de tous les peuples sans aucune exception, à disposer d'eux mêmes était pour un principe universel incontournable. Tu savais associer ce mélange entre la réflexion, l'analyse et la solidarité quotidienne envers toutes les victimes. Je ne peux rappeler ici toutes les luttes que tu as menées. De ton combat inlassable pour que justice soit rendue aux victimes du 17 octobre 61, à ta présence aux côtés des sans papiers, des Roms, de la Palestine à Mumia Abu Jamal à qui tu avais rendu visite dans le couloir de la mort, nous ramenant un témoignage à ton image, profond et émouvant.

Je me souviens des visites que nous avons faites ensemble aux parents qui venaient de perdre un fils fauché par la haine raciste, c'était la sincérité de ton émotion que tu leur portais en même temps que ta colère et ton besoin de justice. Depuis la marche des beurs de 1983, tu n'as jamais cessé d'être au côté de cette jeunesse issue de l'immigration trop souvent bafouée, stigmatisée, rejetée, tu te battais sans relâche pour que l'égalité ne soit pas un mot vide sur les frontons de nos mairies mais deviennent réalité dans tous les domaines de notre société, politique, sociale, culturelle. Avec ton ami Michel Tubiana, Président de la Ligue des droits de l'Homme, tu as été l'un des initiateurs du combat pour que le droit de vote soit enfin accordé à tous les étrangers vivant sur le sol français.

Tu as été parmi les premiers à dénoncer avec courage l'islamophobie montante, forme nouvelle du racisme née de la honteuse théorie du « choc des civilisations » et exacerbée par les droites extrêmes.

Tu voulais que le MRAP soit la voix des sans voix, de tous ceux qui n'avaient aucun droit, sans papiers, sans logis mais aussi de ceux que nos gouvernants voulaient faire taire, Kurdes, ou résistance iranienne. Tu ne cédaient ni aux pressions ni aux menaces que tu recevais y compris lorsqu'il s'agissait de menaces de mort.

Je me souviens du jour où tu t'es enchaîné aux grilles de l'ambassade d'Iran pour protester contre l'exécution programmée d'intellectuels juifs ; je me souviens de ton engagement aux côtés de tes frères algériens victimes de la barbarie intégriste ; je me souviens de la lettre à tes soeurs afghanes, « les linceuls ne sont pas faits pour les vivants », lettre que j'ai toujours gardée tant elle était émouvante et sincère ; je me souviens de ton combat pour arracher à la mort Safya ou Amina au Nigeria.

Tu ne baissais jamais les bras, je me souviens de ce rassemblement devant l'ambassade d'Afghanistan où nous n'étions qu'une dizaine (c'était avant le 11 septembre, peu

de monde se souciait alors du sort du peuple afghan). Devant mon découragement tu m'as dit « nous n'étions qu'une dizaine dans les premiers rassemblements devant l'ambassade d'Afrique du Sud pour exiger la libération de Mandela, aujourd'hui Mandela est libre, il ne faut jamais renoncer même si nous sommes qu'une poignée à dénoncer l'intolérable ». Jamais renoncer, même la terrible maladie qui t'a frappé n'a pu te faire renoncer à tes combats, à tes engagements. Avec un courage exemplaire tu as continué inlassablement, jusqu'au bout, ton combat pour la dignité humaine en même temps que celui contre le mal qui te minait mais n'abaissait pas ta volonté de témoignage et de lutte.

Tu laisses hélas un combat inachevé. Je ne sais plus qui a dit « la mort n'existe pas tant que dure l'idée ». A nous de faire vivre tes idées et de poursuivre tes engagements.

Renée Le Mignot lisant l'hommage à Mouloud Aounit lors des funérailles.



Tu seras présent, Mouloud dans chacun de nos combats futurs. Tu seras présent aux côtés des sans papiers lors de la manifestation du 1er septembre que la coordination nationale des sans papiers en lutte propose de te dédier. Tu seras présent le 17 octobre sur le Pont St Michel pour dire le refus de l'oubli, le devoir de vérité et de justice, tu seras présent le 1er mai pour rendre hommage à Brahim Bouarram et à toutes les victimes du racisme. Lorsque l'Etat palestinien existera enfin à côté de l'Etat israélien, tu seras présent. Lorsque la liberté fleurira à Téhéran, tu seras présent. A chaque fois que la liberté, la justice, le droit, la paix triompheront tu seras présent, à chaque recul du racisme, tu seras présent et si Mumia sort enfin de sa prison, tu seras présent.

Merci Mouloud d'avoir éveillé les consciences et semé l'espoir, merci pour ton dévouement et ton courage.

Tu nous as quitté, mais tu restes dans nos mémoires et dans nos coeurs,

Renée Le Mignot, Aubervilliers le 16 août 2012



Merci Mouloud

de ce que tu nous a donné, merci Mouloud de ce que j'ai reçu de toi.

Michel Tubiana, Président d'Honneur de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

J'ai 15 minutes pour vous parler de Mouloud : que sont ces 15 minutes face aux 5 ans passés à lutter ensemble, en proportion de ses 59 ans de vie, au regard de cette éternité factice qui l'a happé ?

Et puis qu'est-ce qui peut justifier qu'un homme disparaisse ainsi, que son corps lui impose de lutter pour exister à un moment où l'évidence c'est encore la vie ? La colère est là, cette colère sourde mais vaine, celle qui met à nue nos propres peurs face à un événement aussi absurde qu' injuste.

Mais, essayons de rompre avec cette tradition qui veut que se souvenir de quelqu'un, c'est d'abord se souvenir de soi, que d'évoquer les mérites d'un autre, c'est d'abord parler des siens...., Il était déjà en charge du MRAP lorsque je suis devenu président de la Ligue. Nous nous connaissions d'avant, bien sûr, mais de ces liens superficiels que tissent les rencontres d'un jour, les instants de représentation où chacun est enfermé dans son rôle.

Nous ne fîmes réellement connaissance qu'à partir de l'année 2000, parce que nos fonctions se sont rencontrées mais aussi parce que nous avons eu à répondre à des temps brutaux, ceux de la seconde Intifada, ceux des attentats du 11 septembre, ceux où ; profitant des erreurs de notre famille politique, la bête immonde a recréé un ventre fécond, nous obligeant à soutenir au second tour un rescapé des jeux politiques pour soutenir une République qui avait déjà largement commencé à perdre ses repères. Et puis vint le temps où les mots ont changé de sens : prévenir, réprimer, protéger ? Licencier, laïcité ? Exclusion, libertés ? Contrôles et pas seulement au faciès, justice ? Éliminer, Égalité ? Discriminer.

Nous sentions bien qu'au-delà des faits bruts auxquels il fallait bien faire face, parfois d'une heure à l'autre, remontaient des tréfonds de la société française des souffrances trop longtemps étouffées, des peurs destructrices et toujours et encore, ceux et celles qui font de la haine

un fond de commerce.

De là est née cette habitude de réagir ensemble, de nous consulter en préalable, d'échanger. Je sais que ceci n'est pas allé de soi. Que ce soit à la LDH ou au MRAP, la connivence presque naturelle qui se manifestait entre nous a entraîné des critiques. Nous les avons ignorées tant le patriotisme d'organisation nous était étranger à l'un comme à l'autre.

Peut-être aussi parce que ni Mouloud ni moi n'avions l'âge de nous souvenir de vieux conflits ou de préjugés politiques qui avaient marqué les générations précédentes. Surtout, parce que nous partageons les mêmes constats, les mêmes détestations et les mêmes principes. Je sais, là encore, que mes propos peuvent en choquer certains, voire ressembler à une captation d'héritage. Ils n'ont rien de nouveau et ils viennent de loin. Ils étaient déjà ceux que je tenais lorsque Mouloud me fit l'honneur et le plaisir (et il est rare que les deux mots aillent de pair) de me demander de lui remettre la légion d'honneur.

Face à la dictature des origines, cette assignation à résidence des imbéciles, nous pouvions nous prévaloir d'être venu d'ailleurs, d'être le produit de cette France qui, de 1789 à Jaurès, de Dreyfus au plus anonyme des exilés, de la résistance aux luttes anticoloniales ou pour les sans papiers, n'a jamais été aussi grande que quant elle a mis en accord ses actes et ses espoirs.

Notre identité, parce qu'elle était partagée entre plusieurs mondes, parce qu'elle était faite d'abord d'empathie envers l'Autre et non de la méfiance, parce que nous savions bien que pour les imbéciles (d'autres), il resterait à jamais l'Arabe et moi le Juif, n'avait rien à voir avec ce sentiment racorni, figé et excluant que l'on a tenté de nous servir comme étant l'identité de la France...

Oui, Mouloud était fait d'une autre trempe : de celle qui entend avec révolte la souffrance que génère l'injustice et le rejet de l'Autre,

De la trempe de celles et de ceux qui, au travers de la longue histoire de l'Huma-

nité, de plus humble au plus prestigieux, ne détourne pas le regard lorsqu'à côté de lui s'étale la négation de l'humanité qu'est le racisme.

On ne naît pas antiraciste, on le devient. Mais, on ne le devient pas par hasard : l'éducation, la réflexion l'expérience personnelle sont là pour tempérer nos peurs naturelles, pour amener l'intelligence de cœur et de la raison à supplanter les replis sur soi.

Être antiraciste, ce n'est pas considérer que tout se vaut, ce n'est pas aimer son prochain comme une obligation morale.

C'est regarder l'Autre comme un homme et une femme née et à naître libre et égaux en droits, c'est admettre que la part d'humanité qui réside en chacun de nous est irréductible (et parfois exaspérante) et doit être respectée sans aucune condition et surtout par celle de ressembler, d'être assimilé, et de disparaître dans un magma dissolvant.

Le droit à la différence a-t-on dit ? Plutôt le droit d'être différents, au pluriel : différent de la norme majoritaire différent de sa communauté d'origine : Être incomparable parce que exemplaire unique parmi une société d'égaux. Cela, je le partageais avec Mouloud et je veux ici attester et témoigner de son rejet de tout relativisme ou de toute théorie des climats.

Et conserver ce cap n'est pas une chose aisée. Non pas qu'il soit ici question d'un quelconque reniement. Mais, il n'est pas toujours facile de distinguer la meilleure voie et de ne pas perdre dans des chemins de traverse, aux allures trompeuses.

C'est ainsi que l'on finit par dresser le constat justifié d'une situation et lui apporter une réponse qui finit par être pire que le mal. C'est ainsi que l'on finit par distinguer parmi les victimes, par créer une concurrence des mémoires ou tenter de justifier l'injustifiable.

Reconnaître que la France n'a pas encore réglé ses comptes avec son passé colonial, reconnaître ce mal qui frappe

quelques millions de personnes en France, citoyens français pour la plupart ou non cela n'y change rien, que certains, nomment islamophobie, concept qui me paraît réducteur face à l'étendue d'un mal qui est aussi social, territorial, scolaire, etc... ,ne peut et ne doit pas conduire à enfermer ceux et celles qui en sont l'objet dans une fonction de victimes.

Car si être reconnu comme victime d'une discrimination est un droit, en déduire une légitimité particulière, c'est mettre à mal l'universalité de la lutte contre le racisme. C'est d'abord inévitablement distinguer entre les victimes du racisme, comme si toutes les victimes ne se valaient pas, comme si tous les actes de racisme ne méritaient pas la même condamnation.

C'est donc aussi hiérarchiser l'innombrable aujourd'hui comme dans le passé. C'est enfin, communautariser notre réponse au racisme et à l'antisémitisme, chaque « communauté », ou du moins, ceux qui prétendent en représenter une,

le plus souvent abusivement, s'organisant autour d'une question : que fait la République pour ma communauté au lieu de se demander ce que la République fait pour bannir le mal lui-même et quelque soit se manifestations.

Et chacun de créer l'organisme communautaire ad hoc...
Nous savions bien, au MRAP, comme à la LDH, pour Mouloud comme pour moi, qu'il fallait entendre ceux et celles victimes de cette haine du monde arabomusulman, de la haine des immigrés, de cette haine sociale, religieuse, culturelle.

À l'heure où le discours public s'est libéré au point de rendre audible ce qui était encore impensable il a seulement dix ans, voici ce qui était déjà devenu une priorité il y a plus de dix ans, Mais nous savions bien aussi que si nous abandonnions l'universalité de la lutte contre le racisme, nous y perdrons tous possibilité de rompre avec l'universalité abstraite des valeurs républicaines et de restituer à celles-ci leur effectivité.

De cela nous sommes redevables à Mou-

loud AOUNIT. Sans lui sans Leila CHAHID, par exemple, nous n'aurions pas pu contribuer à maintenir la paix civile en France à un moment où les passions s'exacerbaient.

Je veux enfin dire ici que tout n'est pas fait de politique. J'entends par là les quelques moments passés ensemble où les propos deviennent plus personnels, plus intimes, mais aussi les moments où se révèlent la nature de chacun de nous. Clore mon propos, c'est aussi d'une certaine manière, prendre acte de l'absence de Mouloud. Cette absence nous pèse parce qu'elle est profondément injuste. Cette absence me pèse parce que j'ai perdu un ami. Vous savez de ces quelques personnes qui donnent un sens à votre vie, de ces personnes qui, lors de leur mort, vous vous dites qu'elles vont manquer, mais surtout dont vous rappelez immédiatement le visage, la parole, le rire et tout ce dont elles vous ont gratifié.

Merci Mouloud de ce tu nous as donné, merci Mouloud de ce que j'ai reçu de toi.

Terrassé par la maladie, notre ami Mouloud, l'inlassable combattant contre toutes les formes de racisme, nous a quittés, trop vite et trop jeune.

Jacky HORTAUT (coordinateur du Collectif national « Ensemble sauvons Mumia »)

Nous saluons son engagement, notamment celui qui, avec le MRAP, l'avait conduit à nos côtés à mener une lutte sans relâche en faveur de Mumia Abu-Jamal. Au début des années 2000 il avait rendu visite au journaliste noir américain dans le couloir de la mort dans une période où Mumia était exposé au risque d'une exécution imminente. Malgré la maladie qui le privait de son militantisme quotidien, il avait tenu à manifester sa joie lorsqu'en décembre 2011, la justice américaine renonçait enfin à la

sentence de mort qui frappait l'homme victime du racisme d'Etat qu'il avait rencontré.

Il ne manquait aucune occasion pour exprimer l'immense admiration qu'il avait pour Mumia Abu-Jamal. Je me souviens encore de cette brève rencontre avec Mouloud au siège du MRAP quelques mois avant sa mort où il me disait « *On a sauvé Mumia, il faut maintenant poursuivre le combat pour sa libération* »...

Il ajoutait « *La commutation de sa peine en prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle est insupportable car il s'agit d'une deuxième condamnation à mort* » ... Il concluait notre échange en me disant « *Soyons confiants et déterminés, nous gagnerons le combat de sa libération* ».

Oui, Mouloud, nous qui sommes rassemblés pour rendre hommage à ton engagement, sache que nous poursuivrons ton combat, notre combat, pour l'éradication de toutes les atteintes aux droits de la personne, à commencer par la plus inhumaine

et la plus dégradante : la peine de mort ! En cette semaine d'initiatives à l'échelle planétaire pour l'abolition universelle de la peine capitale, nous saluons ton combat pour la vie.

Tu resteras à jamais pour nous une belle personne humaine, toujours disponible et debout pour défendre l'autre, particulièrement toutes celles et tous ceux qui deviennent victimes du seul fait de leur différence.

Merci Mouloud, nous sommes fiers de t'avoir rencontré et de l'héritage militant que tu nous laisse : toujours enthousiaste, communicatif au point parfois de déranger mais toujours sans concession lorsqu'il s'agit de la souffrance humaine.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous saluons à nouveau ta mémoire. Dans l'épreuve, nous renouvelons notre sympathie et notre solidarité à son épouse et à ses enfants, sans oublier nos amis du MRAP avec qui nous poursuivrons le combat contre toutes les formes de racisme.

Charles Palant et Pierre Mairat animent la soirée d'hommage à Mouloud.





Mouloud, toujours présents lors des manifestations contre le racisme.

Hommage de Pierre Mairat

« Combattre avec passion pour la dignité humaine ».

Pierre Mairat, co-président du MRAP

Très Chère Annie, Très Cher Aurélien, Très Chère Manon, Amis et Camarades,

Mouloud nous a quitté.

Il y a une certaine incongruité pour moi qui représente ce soir le MRAP et tous ces militants, à prononcer cette petite phrase de 4 mots tant il est vrai qu'il est toujours présent dans nos cœurs et dans nos pensées.

Cette salle comble en témoigne !

Mouloud, mon (notre) ami, mon (notre) camarade, mon (notre) frère de combat, tu avais le goût des autres et les autres, tous les autres, ceux qui croyaient au ciel, comme ceux qui n'y croyaient pas, te le rendaient bien. Les dizaines et dizaines de messages de tristesse mais aussi d'amitié, de fraternité, que nous avons reçus au MRAP émanant aussi bien de militants, de personnalité, de simples quidams attachés à ta personne ou à ton combat, comme d'associations, ou de partis politiques de tous horizons, (l'ensemble de ces messages) en attestent.

Car par delà les désaccords que tu pouvais avoir avec les uns ou avec les autres, la force de tes convictions, la passion de la justice qui t'animait, la pugnacité que tu déployais pour vaincre la bêtise, l'intolérance, la haine, inspirait à tous respect et considération.

Il faut dire Mouloud que tu le méritais bien... Toujours à l'écoute de ceux qui venaient t'exposer leurs souffrances, les

sans-papiers, les sans-emplois, les sans-droits, les sans-logements, les sans-voix. Tu t'appropriais leur misère, leur détresse, que tu restituais dans l'analyse et l'action politique.

Avec passion, détermination et opiniâtreté, tu combattais à leurs côtés, te faisant l'écho de leur souffrance comme si à chaque fois ta vie en dépendait, car bien souvent leur vie en dépendait.

Avec ton sourire lumineux et généreux, tu redonnais espoir, tu insufflais l'optimisme, tu créais des liens indéfectibles avec « l'autre ». On a mené bien des combats ensemble, bien souvent pour le meilleur mais toujours solidaires.

Aurélien et Manon, il faut que je vous avoue quelque chose. Votre père et moi-même avons été entraînés devant le Tribunal Correctionnel.

Il s'agissait d'une jeune femme algérienne qui avait été roulée dans la farine par un député sans scrupule, sans état d'âme, qui lui avait promis monts et merveilles si elle participait à sa campagne électorale, ce qu'elle avait accepté de faire contre une juste rémunération de son travail, ainsi qu'un titre de séjour pour elle et pour son fils, promesse qu'il n'avait pas tenue une fois élu.

Il a commencé par la négociation parce que Mouloud défendait avant tout l'intérêt de la jeune Fatima et que la négociation aurait pu mener rapidement au règlement de ces problèmes. Devant le cynisme de cet homme politique qui

avait promis à Mouloud qu'il serait présent sur le tarmac pour voir décoller l'avion qui ramènerait Fatima en Algérie, le sang de Mouloud n'a fait qu'un tour: conférences de presse, télévisions, radios, presses écrites, etc...

Une défense absolue, sans concession avec les puissants lorsqu'il s'agissait de lutter contre une injustice et toujours cette capacité à revenir aux fondamentaux: exiger la régularisation des sans papiers, le droit de vote aux étrangers vivant sur le sol français... Ils ne s'y sont pas trompés lorsque la coordination nationale des sans papiers en lutte t'a dédié la manifestation du 1^{er} septembre dernier. L'épilogue de l'affaire c'est que Mouloud a obtenu sa régularisation,

l'a accompagné devant les juridictions prud'homales pour obtenir les salaires qui n'avaient été payés. Et pour finir une relaxe grâce à nos avocats Didier SEBAN et Jean-Louis LAGARDE et comme il y a quelques fois une morale, ce député fraîchement élu a été invalidé par le Conseil Constitutionnel pour dépassement de comptes de campagne.

Quelles sont les circonstances, les rencontres qui ont façonné la personnalité si attachante de Mouloud ?

Son origine algérienne, son enfance à Aubervilliers, l'exemple de son père qui lui a transmis très tôt cette capacité qu'il avait à s'indigner devant des situations injustes, son instituteur communiste la fréquentation de la MJC, les centres de vacances, la rencontre avec Annie, son épouse... Tout cela, à n'en pas douter, y a très certainement contribué. Mais deux rencontres majeures ont particulièrement compté pour celui qui allait devenir pendant 20 ans secrétaire général puis président du MRAP.

La 1^{ère} rencontre est celle avec le regretté Albert LEVY, qui a toujours été jusqu'au bout sa référence, un maître à penser pour Mouloud, selon sa propre expression.

« Hier, comme aujourd'hui, disait-il, jamais les leçons d'Albert ne m'ont quittées . C'est à lui que je dois mon engagement lorsque ce dernier avait confié en 1983 le suivi pour cette marche de l'égalité en réactions aux violences racistes dont

les enfants issus de l'immigration étaient victimes ». La 2^{ème} rencontre, c'est celle de notre ancien président fondateur du MRAP, Charles PALANT, représentant le MRAP au sein de la Commission consultative de droits de l'Homme depuis plus de trente ans et dont il n'est plus nécessaire de rappeler les engagements de toute une vie, pour lequel Mouloud avait un respect immense, de la gratitude et une profonde amitié.

Nos aînés, Charles PALANT, Albert LEVY avec d'autres, qui des résistants, qui des juifs, qui des déportés, ou qui des trois à la fois se sont réunis en 1949 au cirque d'hiver, à quelques dizaines de mètres de cette salle, pour fonder le MRAP et former main dans la main un immense cercle, en criant « Plus jamais ça ! ».

On ressent douloureusement aujourd'hui à quel point ce message, cette mobilisation, ce cri est plus que jamais d'actualité. Jamais depuis la seconde guerre mondiale nous n'avions assisté à l'assassinat d'enfants, pourchassés dans une école confessionnelle, massacrés au seul motif qu'ils étaient nés juifs.

Mouloud avait l'habitude régulièrement de citer la lumineuse pensée d'Albert Camus : « *Mal nommer les choses, c'est ajouté du mal au malheur du monde* ».

Ce renouveau de l'antisémitisme doit être impérativement analysé et combattu sans relâche.

Toujours grâce à nos aînés, il a été décidé en 1977, tout en conservant l'acronyme MRAP, de substituer à la dénomination de Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme et pour la Paix, celle de Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples.

Ce faisant, le MRAP posait les bases d'un principe philosophique qui ne l'a plus jamais quitté :

Il n'y a pas de races mais une seule espèce : l'espèce humaine.

et son corollaire :

le caractère universel et indivisible du combat antiraciste.

C'est encore Mouloud qui avait fait sienne la réflexion d'Albert LEVY au combien d'actualité : « *Toute concession faite à un racisme de quelque nature qu'il soit entretient et alimente toutes autres formes de racisme* ».

Le MRAP, qui avait alors placé l'universalité au cœur de son combat antiraciste, avait trouvé celui qui pendant plus de 20 ans allait l'incarner.

Adhérent au MRAP, à l'âge de 24 ans, Mouloud, s'est rapidement imposé comme un leader. Président de la fédération 93, puis secrétaire du Mouvement en 1989, il devient Président en 2004 et par ovation à l'unanimité des congressistes du MRAP Président d'Honneur en 2011.

Mouloud, Il serait bien trop long aujourd'hui de lister l'ensemble des luttes que tu as menées durant ces 35 années de militantisme, depuis la marche des beurs de 1983 à laquelle tu as participé au nom du MRAP pour l'égalité en réaction à la violence raciste dont les enfants issus de l'immigration étaient victimes, jusqu'à la lutte contre l'antisémitisme, contre sa forme la plus sophistiquée : le négationnisme, tu avais été le premier à réagir contre les écrits négationnistes de Faurisson, de Garaudy en passant par Mumia Abu Jamal, que l'on surnommait la voix des sans-voix, incarcéré depuis plus de 25 ans dans les couloirs de la mort, à qui tu as rendu visite, en compagnie de ton interprète particulière, Angela Davis.

Tu t'es battu avec passion, avec générosité, sans compter ton temps, sans compter tes soirées, sans compter tes week-ends, avec les militants du MRAP que tu dynamisais par ton enthousiasme, avec tes amis, avec ton ami Michel TUBIANA, Président de la Ligue des Droits de l'Homme, côte à côte pour que soit enfin accordé à tous les étrangers vivants sur le sol français un droit de vote, bien sûr sans oublier, toi qui n'était pas religieux, la dénonciation de l'islamophobie montante, concept nouveau du racisme né de la honteuse théorie du choc des civilisations, exacerbé par toutes les droites extrêmes.

Rien ne t'arrêterait, rien ni personne, même ceux qui te traitaient de marionnette juive, parce que tu t'étais enchaîné à l'ambassade d'Iran pour protester contre les exécutions programmées d'intellectuels juifs, ni ceux qui te traitaient d'antisémite, parce que tu défendais la position du MRAP sur le conflit au Proche-Orient.

L'injustice te hérissait, qu'elle frappe un individu ou qu'elle frappe un peuple. Tu défendais le principe universel reconnu à tous les peuples sans aucune exception du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Sans que tu hiérarchises les victimes ou les combats que tu menais un te tenait

particulièrement à cœur. La reconnaissance du crime d'état du 17 octobre 1961 perpétré par les forces de l'ordre sous l'autorité de Maurice PAPON, Préfet de Police de Paris, de plus de 300 personnes que l'on appelait alors les « français musulmans d'Algérie ».

La présence aujourd'hui de Jean-Luc EINAUDI que je salue témoigne s'il en était encore besoin de la formidable énergie que tu as déployée depuis de très longues années pour exiger l'ouverture des archives et la reconnaissance de cette « ratonnade ». Jean-Luc EINAUDI se rappelle que c'est à ton initiative et à celle de Gérard BOULANGER qu'il est allé témoigner à Bordeaux au procès de Maurice PAPON pour dire ce qu'avait été ce massacre du 17 octobre 1961 et l'écrasante responsabilité de celui qui était alors jugé pour des crimes contre l'humanité : la séquestration et déportation des juifs.

Nous tous pourrions témoigner de ta pugnacité de ton courage de ta volonté inextinguible de mener ce combat pour la dignité humaine pour la mémoire pour la lutte contre le racisme pour l'amitié entre les peuples.

Même ta terrible maladie n'a pu te faire renoncer à tes combats et à tes engagements, que tu as menés jusqu'au bout de tes forces, au côté de ton épouse, de tes enfants, de tes proches, de tes amis. Ton incroyable énergie restera à jamais gravée nos mémoires et dans nos cœurs.

Nos pensées iront vers toi lorsque tous les sans-papiers seront régularisés, lorsque les étrangers vivant sur le sol français pourront voter.

Nos pensées iront vers toi lorsque Mumia Abu Jamal aura recouvré la liberté.

Nos pensées iront vers toi lorsque l'état palestinien existera enfin à côté de l'état israélien, lorsque les libertés fleuriront à Téhéran.

Nos pensées iront vers toi lorsque la France reconnaîtra le massacre du 17 octobre 1961.

Nos pensées iront vers toi à chaque fois que la liberté, la justice, le droit triompheront de la bêtise, de l'intolérance et de la haine.

Merci Mouloud d'avoir participé à éveiller les consciences de ce pays, merci Mouloud d'avoir contribué autant que tes forces le pouvaient à l'émancipation collective de notre société, merci Mouloud d'avoir porté les valeurs du MRAP au cœur de l'universel.

Renée Le Mignot lors de l'hommage rendu par le CNRI, à Auvers /Oise.



Il faut des gens comme Mouloud pour montrer que les mots Liberté, Égalité, Fraternité ne sont pas que des mots gravés à l'entrée des bâtiments publics.

Intervention de Behzad Naziri, Membre de la commission des affaires étrangères
Du Conseil National de la Résistance Iranienne (CNRI)

Bonsoir, je remercie le MRAP pour nous avoir donné la parole.

Mesdames et Messieurs
Chers amis du MRAP
Chères Annie, chère Manon, cher Aurélien,

Les précédents orateurs ont parlé de la lutte contre le racisme, je vous parlerai de l'Amitié entre les Peuples. L'amitié entre les peuples, nous, la Résistance iranienne contre une dictature religieuse dans notre pays, nous n'avons pas vu mieux que Mouloud Aounit pour l'incarner avec ses paroles et ses actes. Pour les peuples du Monde qui portent un regard vers la France en pensant aux valeurs de la Révolution de 1789 ou à l'esprit de la Résistance française, il faut des gens comme Mouloud pour démontrer que Liberté, Égalité, Fraternité ne sont pas que des mots gravés à l'entrée de bâtiments publics mais des vrais visages.

Et pour nous le visage de Mouloud et avant tout le visage de la fraternité. Il y a un proverbe iranien qui dit : « les meilleures amies sont les amis des temps difficiles ». C'est pourquoi le nom de Mouloud Aounit est gravé à jamais dans l'histoire du combat pour la démocratie en Iran aux côtés de l'Abbé Pierre, Danielle Mitterrand, Lucie et Raymond Aubrac et d'autres qui ont défendu la primauté du droit et des valeurs universelles sur les intérêts passagers et mercantiles des Etats.

Aujourd'hui, ces temps difficiles sont derrière nous. (Je ne dit pas qu'il n'y aura pas d'autres qui nous guettent sur notre chemin vers la Liberté) ; mais je parle des temps où la connivence entre le régime sanguinaire des mollahs dans notre pays avec les Etats occidentaux - et pas seulement avec eux-, cette politique néfaste de complaisance avec nos bourreaux pour obtenir une meilleure part du marché, faisait oublier aux autorités de ce pays et ailleurs qu'on est avant tout dans un Etat de droit.

Et c'est là que Mouloud était toujours présent pour leur rappeler et les alerter sur les conséquences des violations

principes qu'ils étaient sensés protéger. Je ne voudrai pas ici vous faire revivre les multitudes d'interventions de Mouloud pour soutenir la cause de la Résistance iranienne, mais il me tient à cœur de vous faire connaître des épisodes où cet homme a su laisser des leçons de défense des droits de l'Homme là où il allait même risquer le statut et les avantages de son mouvement pour défendre les principes - et croyez moi nous en avons quelques expériences dans notre parcours de résistance.

A la fin des années 90, lorsque le régime des mollahs voulait nous priver de la liberté d'expression devant la commission des droits de l'Homme de l'ONU en nous interdisant le temps de parole sous prétexte qu'ils sont des terroristes, c'est Mouloud qui conseillé par notre brave ami Jean-Jacques Kirkiecharian représentant permanent du MRAP à Genève - à qui je rend ici un vibrant hommage - a risqué et défendu courageusement le statut consultatif de l'ONG auprès de l'ONU face à un régime barbare qui ne voulait pas faire la différence entre ce qu'il peut faire à Téhéran, mais qu'il ne pouvait pas faire à Genève.

Après, viendra le 17 juin 2003, où à Auvers-sur-Oise, Paris-Nord, nous avons eu un matin vraiment l'impression d'être à Téhéran car c'était 1300 policiers et gendarmes et autres agents qui nous ont réveillé violemment dans une rafle digne d'un gouvernement de Vichy. C'était le fameux et l'infâme marchandage entre Chirac-de Villepinte-Sarkozy avec leur homologue iraniens pour casser l'opposition principale iranienne en contrepartie de contrats juteux.

Avec un exécutant de taille qui n'avait rien ni de juge, ni d'instruction. Mais le flot de mensonges et de calomnies, centre européen de terrorisme, foyer d'un mouvement sectaire, etc... versés par les services français de l'époque fourvoyés par leurs collègues iraniens mais surtout soutenu par un certain lobby des ayatollahs composé par des soi-disant experts de l'Iran - toujours en agissement ces temps-ci - et des médias

complices, oui ce flots de désinformation n'a pas empêché Mouloud d'être présent à Auvers dès le lendemain et de dire que « le 17 juin 2003 était un honte pour la France ». Il a fallu 8 ans pour que le juge d'instruction qui a remplacé Bruguière, reconnaisse dans son ordonnance de non lieu que l'action des Modjahedines du peuple d'Iran en droit français n'était pas du terrorisme mais une réaction à un régime qui terrorise sa population.

Dans la longue bataille juridique et politique qui nous a retiré de la liste des organisations terroristes de l'UE, c'était encore Mouloud qui entre deux réunions à Paris sautait dans le TGV pour venir témoigner sa solidarité dans le grand meeting à Bruxelles pour rétablir la Justice.

Dans la campagne contre la peine de mort en Iran dont le régime détient le sinistre record mondial, il a été rappelé il y a deux jour, malheureusement peu de gens comme Mouloud ont eu le courage de reconnaître qu'il était difficile pour un mouvement tel que le notre qui a payé de 120 000 exécutions dans ses rang le prix de la liberté, d'annoncer publiquement et solennellement qu'il est pour l'abolition de la peine de mort dans l'Iran libre de demain.

A chaque Iftar, organisé par le CNRI à la rupture du jeune de Ramadan, c'était encore Mouloud qui souvent avec Annie et Renée venait témoigner que face à

Liberté, égalité, fraternité : seulement des mots ?



cette version violente, intolérante et agressive de l'islam, il y a des musulmans qui se battent pour un Iran laïque, démocratique où l'égalité totale des droits des femmes avec les hommes sera établi. Et c'était la convergence du délicat chemin qu'il cherchait entre l'islamisme et l'islamophobie, avec un mouvement qui cherche le renversement d'un régime qui commet les pires atrocités au nom de l'islam.

Enfin, n'y aurait-il pas un 3^e massacre contre ces opposants iraniens, membre de l'OMPI réfugiés au camp d'Achraf en Irak, si des esprits libres comme Mouloud ne s'étaient pas mobilisés à fond, avec le MRAP, pour condamner les deux précédents tueries et appeler l'ONU et les Etats à leur « *responsabilité de protéger* » et de déclarer : « *Ce combat pour Achraf représente pour moi et beaucoup d'autre un symbole. Achraf comme avait été la lutte contre l'Apartheid, c'est un combat symboliquement fort, puissant... C'est un combat de dignité, de justice, c'est un combat dont l'enjeu est aussi l'universalité des droits de l'Homme...* »

Enfin l'ultime combat de Mouloud à nos côtés qui vient d'être couronné de succès fut la bataille politique et juridique menée contre l'inscription ignoble de la Résistance iranienne sur la liste des organisations terroristes du gouvernement américain.

Mouloud avait bien saisi qu'en collant l'étiquette de terroriste à un mouvement de résistance indépendant on voulait interdire au peuple iranien le droit de résister à la Tyrannie des religieux au pouvoir en Iran.

Il y a deux semaines, la Cour d'appel fédéral de Washington a contraint, après 15 ans, le département d'Etat américain de reculer. Amère, le régime iranien et ses lobbies bien sûr, à travers une certaine presse, se déchaînent pour traiter la Résistance iranienne de tous les mots.

Un jour Mouloud répondant à une interview de notre chaîne de TV, après la victoire sur la liste noire européenne, disait « *ne vous inquiétez pas. Ces accusations mensongères comme celles du terrorisme, ne résisteront pas à l'épreuve de vérité.* »

Chers amis,

Au-delà de sa contribution à tous ces combats, il faut le dire aujourd'hui, les temps ont donné raison à l'analyse de Mouloud, à la vision de Mouloud.

Et, Mouloud aujourd'hui ?

Il est là, dans cette salle, parmi nous... C'est vrai qu'il y a une part de Mouloud, de ses valeurs en chacun de nous.

En ce qui nous concerne nous l'avons retrouvé dans ses meilleurs sentiments humanistes, chaleureux et son amour pour les autres, avec Annie, Manon, Aurelien, Mohammed et toute la famille à qui notre Présidente Maryam Radjavi a présenté ses condoléances et rendu hommage. Nous l'avons retrouvé dans son esprit militant et combatif, avec Renée, Boualem, Marie-Annick, Gianfranco Fattorini et les autres amis du MRAP.

Et pourquoi pas un jour, dans un avenir pas si lointain, une rue, une place « Mouloud Aounit » à Téhéran, dans un Iran libre et démocratique, où je vous invite tous !

Merci.

Marie-Georges Buffet, PCF



© Marie-Lan Nguyen - Source : Wikimedia

Un engagement citoyen qui militait pour l'égalité de tous.

Intervention de Marie-Georges BUFFET, Parti Communiste Français

Nous sommes réunis ici pour rendre hommage à Mouloud Aounit. Sa voix, chaque jour, nous manque.

Et elle nous manque alors que la période a été particulièrement pénibles pour celles et ceux qui ont à cœur l'être humain, ses droits. Pour celles et ceux qui refusent les stigmatisations et la mise à l'index de femmes et d'hommes en fonction de leur religion ou l'origine de leurs parents ou de leurs arrière-grands parents. Nous avons tant souffert ces cinq dernières années des atteintes à notre République, à sa belle devise de « *liberté, égalité, fraternité* », tant souffert de la xénophobie portée au plus haut niveau de l'Etat ! Nous voulions tellement tourner cette page !

Mais l'est-elle vraiment ? Parfois, j'ai l'impression, en écoutant les médias ou certains responsables politiques, que la page n'est pas tournée et que la stigma-

tisation à des fins politiciennes se poursuit.

Beaucoup de belles choses ont déjà été dites sur l'engagement antiraciste de Mouloud, sur sa volonté farouche de faire avancer ce combat. Mais je voudrais souligner la vision neuve qu'il en avait, son rôle décisif pour inscrire ce combat dans la réalité d'aujourd'hui. Une réalité complexe : de la mondialisation aux conflits régionaux en passant par une émancipation des peuples à l'échelle planétaire qui se cherche et qui, comme le montre les printemps arabes, n'échappe pas aux contradictions de toute période révolutionnaire.

Agir contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples est non seulement un combat de notre temps, mais il est aussi le combat, l'actualité le montre, qui permet aux peuples de penser leur avenir. Bien sûr, il a fallu combattre la volonté de domination des uns contre les autres,

le racisme à toutes les époques. Nous allons ainsi commémorer dans cinq jours, le 17 octobre, un triste anniversaire : celui du massacre de nos frères algériens en 1961 !

Mouloud a contribué à ce que les discriminations des enfants et petits-enfants des immigrés qui ont été les acteurs du développement de l'industrie française, que ces enfants, trouvent une existence, une visibilité et une dignité par l'action pour leurs droits. Qu'ils et elles soient reconnus comme des français et françaises, à part entière ! Un sondage cette semaine montre que si une majorité des enfants d'immigrés se sentent français, ils sont aussi très nombreux à douter que le reste de la population les regarde comme français !

Quand on voit le chemin qui reste à parcourir pour arriver à cette pleine reconnaissance, on se dit : heureusement que

cette exigence a été levée dès le début des années 80. Quelque part, Mouloud et ceux et celles qui furent acteurs de la première marche nationale contre le racisme et pour l'égalité ont ouvert une nouvelle page du combat progressiste. D'autres pages sont à ouvrir : je pense au droit de vote ! Un engagement que la gauche doit enfin honorer.

Mouloud a su plonger ce combat antiraciste dans la société de notre temps, avec ce qu'elle secrète de meilleur et de pire. Le meilleur c'est le partage, la richesse du vivre ensemble, celle de la diversité des parcours, des itinéraires, des cultures. Le meilleur d'une société en mouvement qui accueille et vit au rythme de tous ses enfants. Le pire c'est ce que la crise de cette société génère pour nous séparer, nous diviser. Hier encore, à l'Assemblée nationale j'ai eu à faire face aux propos haineux des députés UMP et du FN qui proposaient, comme première proposition de loi la remise en cause de l'Aide Médicale d'Etat !

Mouloud, à la tête du MRAP a su donner une nouvelle jeunesse à ce mouvement qui n'a eu de cesse depuis sa création d'agir pour l'émancipation humaine.

Parce que justement il a donné à voir des inégalités « nouvelles » surgies dans nos sociétés post coloniales. Celles liées à l'origine des parents, comme celles du territoire où l'on habite !

Beaucoup de jeunes ont pu ainsi se retrouver dans ce qu'il dénonçait, ce qu'il proposait.

Beaucoup de jeunes- mais aussi de moins

jeunes- ont pu avec lui trouver un chemin de fierté et d'engagement; pour réclamer le dû que la République se doit d'assurer à tous ses enfants.

Enfin, je voudrais ici parler d'un aspect important de la vie de Mouloud que, j'en suis persuadée, il n'opposait pas à son action antiraciste mais par lequel au contraire il entendait lui donner de la force. Je veux parler de son engagement politique, c'est-à-dire de son engagement dans « la cité ».

Citoyen a part entière il a en effet participé en tant que tel à la vie de sa commune d'Aubervilliers, comme il s'est inscrit dans les enjeux de son département et de son pays. Il n'a pas hésité à porter cet engagement citoyen et politique dans des rendez vous électoraux de notre République et c'est sur l'un d'entre eux que je voudrais m'arrêter.

Celui de la belle aventure que nous avons conduite ensemble : celle de la liste de la gauche citoyenne et populaire des élections régionales de 2004 en Ile de France.

Je parle d'aventure car il s'agissait pour moi d'une innovation. Celle de constituer une liste à gauche, originale et militante, qui donne à voir la diversité des engagements à gauche, avec des femmes et des hommes engagés dans le mouvement social et citoyen, à égalité avec des femmes et des hommes engagés dans des partis. C'est ainsi que j'ai conduit la liste régionale avec notre regrettée Claire Villiers,

alors responsable d'une association de chômeurs et que Mouloud a conduit la liste pour le département de la Seine Saint-Denis.

En demandant à Mouloud d'être tête de liste, les militantes et militants avaient produit un acte lui aussi novateur. Autant par le fait de choisir quelqu'un non encarté politiquement, que celui de dire aux électrices et électeurs l'importance accordée à l'action contre les discriminations en faisant le choix de se faire représenter par un homme dont c'était le combat premier.

Porter cet engagement avec Mouloud fut pour moi un moment de fierté et de bonheur. Car loin de n'être qu'un affichage, nous l'avons fait vivre à travers une campagne magnifique. Je ne peux oublier ces semaines où, ensemble nous avons arpenté le département, discuté argumenté, rassembler pour au final convaincre et donner avec le vote pour notre liste et sa démarche un peu d'espoir.

Beaucoup doutaient du résultat ! Mais notre détermination commune, et l'élan créé par cette nouvelle dynamique, nous ont fait obtenir un très beau résultat et au final élire Mouloud au Conseil régional.

Aujourd'hui Mouloud nous réunit une nouvelle fois autour de lui, bien sûr, mais aussi des valeurs qu'il a défendues, des idées qu'il a portées. En poursuivant l'action sur ce chemin, nous saurons faire vivre sa mémoire.



Chers es amis es

On a connu Mouloud tout jeune au début des années 80, il venait représenter le MRAP lors d'une réunion de préparation d'une manifestation contre les lois Barre Bonnet, à la Maison des Travailleurs immigrés MTI, qui regroupait à l'époque les

Il a été notre voix. La voix de la justice.

Intervention de Mouhieddine Cherbib, FTCR

principales associations de travailleurs immigrés (Algériens, Marocains, Tunisiens, Portugais, Espagnols, Sénégalais, Camrounais, Maliens etc...).

A l'époque, ces associations n'étaient pas reconnues, les étrangers n'ayant pas le droit de constituer des associations en vu du décret-loi de 1939 sur les associations. J'ai connu le jeune Mouloud ce jour là, alors qu'il accompagnait Albertt Lévy, le secrétaire général du MRAP de l'époque. J'ai découvert un jeune homme, qui savait manier les mots, dont

je partageais les analyses pertinentes, et dont la détermination était flagrante. Quant à moi, n'étant pas trop familiarisé avec le milieu militant français, je fus impressionné par son élocution et sa combativité.

Depuis, avec les associations de l'immigration, nous avons accompagné Mouloud à travers le MRAP dans ses différents combats, que ce soit lors du soutien aux jeunes des Minguettes ou durant les marches pour l'Egalité. Je tiens à rappeler notamment la 3^{ème} marche,



MouloudAounit-Source : wikimedia-Photo © Willie Vainqueur

qui a été menée par des militants issus des associations de l'immigration (Said Bouamam, Mohsen Dridi ici présent, Alima Boumedienne et d'autres) révoltés contre les tentatives de mainmise de la part de certains sur les mouvements de luttes de l'immigration, visant les milieux de la jeunesse.

Nous y avons participé, et pour la première fois à l'invitation du Mrap, aux assises du MRAP, je crois en 84 ou 85, sur le VIVRE ENSEMBLE.

Pour Mouloud le « *Vivre Ensemble* » n'était pas qu'un simple slogan, c'était j'en suis certain SON combat.

Depuis, avec nos associations de l'immigration (primo migrants) nous avons continué à nous retrouver avec Mouloud et le MRAP lors de tous les combats de l'immigration, pour l'égalité, la justice, la liberté et la démocratie.

Parmi ces combats, citons celui mené contre les lois Pasqua et Pandreau qui mettaient en cause l'idéal du « *vivre ensemble* », ou encore celui pour le droit de vote des étrangers, combat que l'on continue toujours à mener au sein du collectif *Votation Citoyenne*.

Mouloud, c'était la lutte des sans-papiers, du Textile fin des années 80 puis Saint-Bernard et les sans-papiers d'aujourd'hui, comme les tunisiens de Lampedusa, arrivés par l'Italie après avoir participé à la Révolution en Tunisie, on a vu comment ils étaient accueillis en France en leur refusant même de trouver refuge dans

les centres d'Hébergements d'Urgences. Je me rappelle du premier rassemblement pour commémorer la manifestation du 17 Octobre, c'était au début des années 90. Avant cette date, personnes ne parlait des centaines de morts algériens. Ils étaient les oubliés de l'Histoire. On avait l'habitude de commémorer Charonne, mais pas ces victimes algériennes jetées dans la Seine le 17 octobre 1961.

A ce premier rassemblement, il n'y avait pas beaucoup de monde. C'est néanmoins grâce à Mouloud que ce rassemblement a été organisé et depuis, nous continuons à le célébrer, le prochain aura d'ailleurs lieu la semaine prochaine.

Mouloud était toujours là contre les crimes racistes ou les bavures policières dont sont victimes de nombreux jeunes des quartiers, comme par exemple Brahim Bouarram, jeté à la seine par des militants du Front National le premier mai 1995.

La dernière mobilisation conjointe avec Mouloud faisait suite à la mort d'un jeune homme d'origine tunisienne, Hakim Ajimi, mort par asphyxie à l'occasion d'une interpellation par les policiers du commissariat de Grasse. La famille et les amis de Hakim réclament toujours la vérité sur les circonstances réelles de la mort de leurs fils.

Avec Mouloud, le MRAP et la FTCT sont alors montées en première ligne pour soutenir la famille et réclamer justice.

Depuis 2003, nous avons mené avec Mouloud un combat, que beaucoup ne lui ont pas pardonné, je parle ici de notre forte

opposition et de notre lutte contre une loi Raciste et xénophobe, dite « *Loi contre le port du voile à l'Ecole* » qui n'a comme vertu que la stigmatisation des musulmans et l'exclusion de certaines filles musulmanes de l'Ecole de la République. De plus Mouloud n'a JAMAIS cessé de lutter contre l'Islamophobie ambiante dans certains milieux intellectuels ou de pouvoir.

C'était un militant pour la paix, en Irak comme ailleurs, qui a toujours milité pour une paix juste au Proche-Orient. Une paix qui passe nécessairement par la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien à un état indépendant dans des frontières sûres à côté de l'Etat d'Israël. La lutte contre l'antisémitisme et contre tous les racismes sont des constantes chez Mouloud, auprès de qui nous avons beaucoup appris.

En tant que tunisien, je ne peux pas ne pas évoquer nos années de luttes contre la dictature de Ben Ali, nos années de luttes pour faire triompher la liberté, la justice et la démocratie sur la rive sud de la méditerranée.

Le MRAP avec Mouloud et Renée Bernadette, était toujours à nos côtés. J'imagine la joie de Mouloud comme tous les militants et militantes pour la démocratie, le jour de la chute du dictateur, quand le peuple tunisien lui a dit : « Dégage ! ».

Enfin permettez moi de dire à sa femme à ses enfants à ses amis :
MERCİ MOULOUĐ, tu as été notre voix !
la voix de la justice.

Mobiliser toutes les forces pour la coexistence pacifique des peuples.

Intervention de Bernard Ravenel, ancien président de l'AFPS, Président de la Plateforme des ONG pour la Palestine

La meilleure façon de rendre hommage à Mouloud c'est de s'interroger sur son apport - individuel et collectif - à la construction d'une société où il est possible de vivre et d'agir ensemble dans une France irréversiblement plurielle (pour reprendre un thème central de l'action du Mrap).

Son origine algérienne, son adhésion au MRAP, son à travers l'acte fondateur que fut la marche des Beurs en 1983, sa participation aux luttes des « sans-papiers », son rôle pour la mémoire du 17 octobre 1961, tout cela a contribué à faire de l'action de Mouloud un germe fertile de la France multiculturelle demain, pour que soit assurée dans le respect des différences, l'égalité des droits et en dignité de tous ceux qui constituent et qui font la société française.

C'est en partant de cette cohérence de l'action de Mouloud que je voudrais dire quelques mots sur son action pour la Palestine et sur le sens qu'il faut lui donner pour l'avenir. Je sais le choc personnel qu'il a ressenti au cours de son voyage en Israël-Palestine en ayant été témoin direct d'un comportement raciste à l'égard d'un Palestinien dans la Vieille ville de Jérusalem. Cela lui a fait retrouver dans le plus profond de lui-même ce qui domine dans le psychisme du colonisé, c'est-à-dire l'humiliation comme produit du racisme colonial.

Et son combat pour la Palestine pour une solution politique du conflit fondée sur le droit international a été clair et sans réticence, rejoignant complètement le combat de l'AFPS. Ce n'était pas totalement évident. En effet pour Mouloud son engagement dans le MRAP c'était aussi assurer et assumer l'héritage historique du MRAP d'Albert Lévy qu'il admirait.

Mouvement né de la deuxième guerre mondiale avec ce qu'elle a produit avec le génocide des Juifs. « Plus jamais ça », c'était le mot d'ordre, le serment de tous ceux qui avaient combattu le fascisme.

Et puis le MRAP, « Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, » est devenu « Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples » - la guerre d'Algérie était passée par là. Nouvelle étape qui ne supposait pas l'abandon de l'héritage mais un élargissement « universaliste » dans sa lutte contre le racisme et aussi pour la réconciliation entre les peuples.

Ce qui, dans la société française, pose de lourds problèmes de conflits de mémoire, en particulier pour Mouloud, d'origine algérienne, avec un père militant du FLN...

Dans ses moments de crise la société française est confrontée à des sursauts, à des surgissements mémoriels de groupes, de « communautés » sollicitant l'histoire pour la faire se conformer à leurs attentes. Tout le problème est de faire en sorte que la confrontation des mémoires permettent et n'entraient pas l'affermissement d'un « vivre ensemble » plus ou moins apaisé.

Ce qui suppose aussi une bataille culturelle, idéologique, forte et ferme contre toute idéologie d'exclusion, contre tout racisme, contre toute résurgence du racisme de matrice coloniale et du racisme anti-juif. En dernière analyse pour la constitution d'une mémoire historique s'accordant avec l'histoire réelle, qui soit un discours inclusif et non exclusif en partant du principe intangible d'un antiracisme comme horizon de valeurs de toute démocratie.

Or la lutte palestinienne, la large solidarité qui s'exprime en France, reposent les enjeux sociétaux, culturels qui se posent avec acuité dans la France actuelle en crise d'identité, dans un Occident en déclin. De ce point de vue Mouloud a été du fait même de l'histoire du MRAP et ses combats au cœur de ces enjeux et par conséquent sur une corde raide. Il a en effet été pris entre deux feux : d'un côté le CRIF, les soutiens inconditionnels de Sharon et de Nétanyahou et un quarteron de « nouveaux philosophes », gauchistes de droite, pour qui toute critique d'Israël ou tout antisémitisme est une forme d'antisémitisme; et là on ne peut agir efficacement contre l'antisémitisme avec des gens qui l'instrumentalisent pour justifier la politique israélienne contre les Palestiniens.

Et puis de l'autre côté, il faut bien le dire, il y a d'authentiques antisémites infiltrés plus ou moins discrètement dans le mouvement de solidarité avec la Palestine, que Mouloud et moi eurent l'occasion d'affronter et de combattre sans concession. Je me souviens en particulier d'une émission de télévision où, à côté de Théo Klein, il a exprimé clairement son rejet de l'antisémitisme de certains courants islamistes en faisant judicieusement remarquer que cela nuisait à la cause palestinienne.

Enfin Mouloud s'est trouvé au cœur d'une nouvelle bataille en étant confronté au binôme judéophobie-islamophobie. Cette notion de judéophobie introduite par Taguieff peut avoir un intérêt conceptuel mais à condition de ne pas refuser le concept d'islamophobie souvent présenté comme une sorte de ruse ou de manipulation des musul-

mans pour interdire toute critique de l'Islam. Même s'il faut reconnaître que c'est parfois le cas - je l'ai constaté - il faut rappeler que la judéophobie est très souvent invoquée pour interdire toute remise en cause de la politique d'Israël. Faut-il pour autant bannir l'usage de ces deux termes?

Le droit de critiquer les religions et même le droit au blasphème constituent des libertés imprescriptibles de tout pays laïque. Et chaque pamphlet hostile à l'Islam ne saurait être qualifié d'islamophobe. Cela dit, peut-on qualifier de « critique légitime » la diffamation systématique d'une religion discriminée - la deuxième de France - et l'objet d'une énorme campagne de dénigrement et d'actes de violence? Lorsque Marine Le Pen exige le refus du port public du voile et de kippa elle relance le racisme antimusulman et anti-juif dans une société en perte de repères.

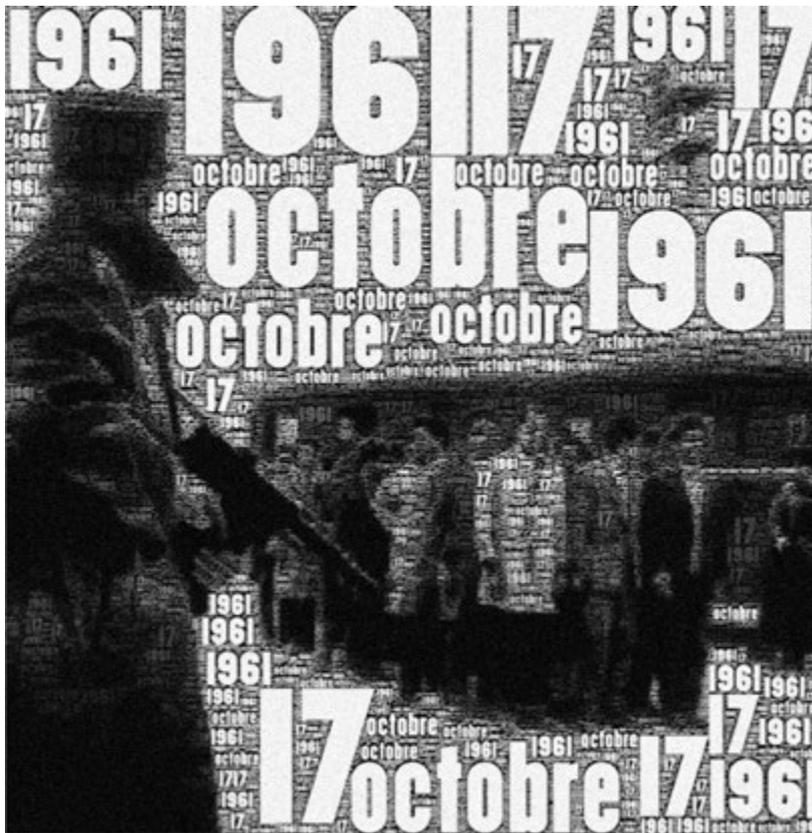
Mouloud a eu le grand mérite d'affronter très tôt ce problème et de se positionner dans un débat difficile y compris pour le MRAP, ce qui est normal. J'ai pu moi-même à travers mes réunions publiques en France comme AFPS, de Dunkerque dans le Nord à Dax dans le Sud - que les militants du MRAP étaient très impliqués dans ce débat.

Dans ce débat légitime qui traverse la société française Mouloud aura été en pointe. Il s'en dégage une leçon claire pour l'action : si la violence contre des Juifs va de pair avec celle qui vise les Arabes et les Musulmans, il convient de combattre l'un et l'autre dans un même mouvement. Rien de plus contre-productif et de plus stupide que de hiérarchiser les racismes car cela pousse à la concurrence des victimes...

Deux poids deux mesures a été pour Mouloud le constat le plus insupportable dans le fonctionnement du monde, en Palestine et en France en particulier.

Pour Mouloud cela supposait éviter toute mobilisation communautaire contre telle ou telle forme de racisme. Ce fut un combat difficile, parfois impossible, non exempt d'erreurs. Mais fondamentalement Mouloud a gardé le cap. Mobiliser toutes les forces démocratiques aux côtés de toutes les victimes, en Palestine comme en France, pour la coexistence pacifique des peuples et des individus.

Mouloud, tu nous as montré le chemin que nous devons désormais emprunter, ce sera la meilleure façon de t'être fidèle. Merci Mouloud.



Notre combat contre l'oubli, pour la vérité et la justice CONTINUE.

Nous devons rappeler les faits, identifier les protagonistes, montrer les réactions de l'époque et aujourd'hui, proposer des références pour aller loin.

Le 17 octobre 1961 alors que la guerre d'Algérie touche à sa fin, le FLN appelle à une manifestation pacifique dans les rues de Paris pour dénoncer le couvre-feu raciste imposé quelques jours plus tôt aux Algériens et par extension à tous les Maghrébins. Cette manifestation rassemble environ 30.000 personnes. Le préfet de police de Paris, Maurice Papon, qui a reçu carte blanche des plus hautes autorités, dont de Gaulle, lance, avec 7.000 policiers, une répression sanglante. Il y aura 11.730 arrestations, et peut-être beaucoup plus de 200 morts, noyés ou exécutés. Ce crime au cœur de l'État français n'a toujours pas été reconnu officiellement alors même que les partisans de la « Nostalgie » prônent la promotion de l'oeuvre positive

française durant la colonisation dans les programmes scolaires !!!

Appel aux Français - texte lancé à Paris par la Fédération de France du FLN le 22 octobre 1961 (extraits)

Les tenants du colonialisme qui espèrent profiter de la guerre d'Algérie pendant encore de longs mois, les comploteurs - plastiqueurs - fascistes, pressent le gouvernement français d'intensifier la guerre. En France, cette intensification s'est traduite par des mesures de répressions policières encore jamais connues. Prenant prétexte du juste châtiement de quelques policiers - bourreaux dont nous dénonçons par ailleurs les crimes inqualifiables - le préfet de police de la Seine qui envie les lauriers sanglants de Massu se prépare à une nouvelle « bataille d'Alger ».

Français, Françaises, travailleurs, étudiants, intellectuels, militants des partis politiques, des syndicats, des mouvements de jeunesse, hommes et femmes de toutes opinions et de toutes confessions !

La Fédération de France du FLN vous appelle solennellement à :

- Fraterniser partout, dans les usines, les chantiers, les quartiers, les universités, avec les travailleurs et tous les émigrés algériens.
- Défendre dans la rue, dans les métros, dans les immeubles, dans les lieux publics, les Algériens qui seraient victimes de mesures policières discriminatoires.
- Exiger du gouvernement français, par des pétitions, des meetings, des manifestations populaires, des débrayages, qu'il rapporte toutes les mesures d'exception frappant l'émigration algérienne et en particulier le couvre-feu raciste.

Communiqué du Préfet de Police de Paris, Maurice PAPON, 5 octobre 1961

Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police. En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20h30 à 5h30 du matin. Ceux qui, par leur travail, seraient dans la nécessité de circuler pendant ces heures, pourront demander au secteur d'assistance technique de leur quartier ou de leur circonscription une attestation qui leur sera accordée après justification de leur requête.

D'autre part, il a été constaté que les attentats sont la plupart du temps le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence, il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police.

Enfin, le préfet de police a décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés par les Français musulmans d'Algérie doivent fermer chaque jour à 19 heures.

Le 17 octobre 1961, des dizaines de milliers d'Algériens manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre feu discriminatoire qui leur avait été imposé par Maurice Papon, préfet de police de Paris. Ils défendaient leur droit à l'égalité, leur droit à l'indépendance et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce jour-là, et les jours qui suivirent, des milliers de ces manifestants furent arrêtés, emprisonnés, torturés - notamment par la « force de police auxiliaire » - ou, pour nombre d'entre eux, refoulés en Algérie. Des centaines perdirent la vie, victimes d'une violence et d'une brutalité extrêmes des forces de police.

Cette Fondation est sous la coupe d'associations nostalgiques de l'Algérie Française qui voudraient exiger des historiens qu'ils se plient à la mémoire de « certains » témoins.

Pour être fidèles à leur mission scientifique, les historiens ont besoin de pouvoir accéder librement aux archives, échapper aux contrôles des pouvoirs ou des groupes de pression et travailler ensemble, avec leurs homologues de l'autre rive de la Méditerranée.

La vérité doit être dite sur l'organisation criminelle de l'OAS que certains, au sein de l'ancienne majorité présidentielle ont voulu réhabiliter.

sants d'origine maghrébine ou des anciennes colonies, y compris sous la forme de violences policières récurrentes, parfois meurtrières.

On ne construit pas la démocratie sur des mensonges et des occultations. Après un demi-siècle, il est temps :

- que les plus hautes autorités de la République reconnaissent les massacres commis par la police parisienne le 17 octobre 1961 et les jours suivants, comme un crime d'Etat.

- que la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie soit redéfinie sur des bases totalement différentes.

17 octobre 1961 - 17 octobre 2012

51^{ème} Anniversaire - Vérité et Justice

51 ans après, la Vérité est en marche. Cependant, la France n'a toujours pas reconnu sa responsabilité dans les guerres coloniales qu'elle a menées, - en particulier la Guerre d'Algérie - non plus que dans le cortège de drames et d'horreurs qu'elles ont entraînés, comme ce crime d'Etat que constitue le 17 octobre 1961.

Certains osent encore aujourd'hui continuer à parler des « bienfaits de la colonisation », à célébrer le putsch des généraux à Alger contre la République.

Dans ce domaine, le changement doit être maintenant, il est nécessaire que des mesures significatives soient prises :

- Redéfinition de la « Fondation pour la mémoire de la Guerre d'Algérie », (dotée de plus de 7 millions d'euros), créée en application de l'article 3 de la loi du 23 février 2005 (dont l'abrogation est demandée sous sa forme actuelle) variant les « aspects positifs de la colonisation ».



Ce n'est qu'à ce prix que pourra disparaître la séquelle la plus grave de la Guerre d'Algérie, à savoir le racisme dont sont victimes aujourd'hui nombre de citoyennes et citoyens, ressortis-

- que l'Etat français reconnaisse sa responsabilité dans l'internement arbitraire, pendant la Guerre d'Algérie, d'Algériens dans des camps.

Signatures au 2 octobre 2012

4ACG (Anciens Appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre), 17 Octobre Contre l'Oubli, Le 93 au Cœur de la République, ACCA (Agir Contre le Colonialisme Aujourd'hui), AHDH (Association Harkis et Droits de l'Homme), Association Les Amis de Max Marchand de Mouloud Féraoun et leurs Compagnons, Association Maurice Audin, ANPROMEVO (Association Nationale pour la Protection de la Mémoire des Victimes de l'OAS), APCV (Agence de la Promotion des Cultures et du Voyage), ARAC (Association Républicaine d'Anciens Combattants), Au Nom de la Mémoire, Comité Vérité et Justice pour Charonne, FNACA Paris (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc Tunisie), LDH (Ligue des droits de l'Homme), Mémorial 98, Mrap (Mouvement Contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), Réseau Féministe Ruptures, SDC (Sortir du Colonialisme), Une Autre Voix Juive (UAVJ), Union juive française pour la paix (UJFP) Les Alternatifs, EELV (Europe Ecologie Les Verts), Gauche Unitaire, NPA, PCF (Parti Communiste Français)

- que l'Etat français reconnaisse sa responsabilité dans l'abandon des harkis, les massacres et l'enfermement dans les camps en France en 1962.
- que la liberté d'accès aux archives soit effective pour tous, historiens et citoyens.
- que la recherche historique sur ces questions soit encouragée, dans un cadre franco-algérien, international et indépendant.

Avec le 51^{ème} anniversaire de la fin de cette Guerre d'Algérie, nous attendons des plus hautes autorités de la République qu'elles reconnaissent les responsabilités de la France afin qu'une page nouvelle s'ouvre sur l'amitié et la fraternité entre les peuples algérien et français.

Rassemblement le 17 Octobre 2012 au Pont Saint-Michel à PARIS !

FILMS

Octobre à Paris

réalisé par Panijel, production Comité Maurice Audin, mars 1963 (trop longtemps interdit)

Le silence du fleuve

de Mehdi Lalloui et agnès Denis, Mémoire vive production, 1991

Une journée portée disparue

de Philippe Brooks et Alain Hayling, Channel Four et Point du Jour, 1992

Nuit noire, 17 octobre 1961

de Alain Tasma et Patrick Rotman, 2005

LIVRES

Les ratonnades d'Octobre : un meurtre collectif, Michel Lévine, Ramsay, 1985

Ce jour qui n'ébranla pas Paris, Pierre Vidal-Naquet, La Découverte, 1989

Le silence du fleuve, Anne Tristan, Au nom de la mémoire, 1991

La bataille de Paris, 17 octobre 1961, Jean-Luc Einaudi, Seuil 1991

Le 17 octobre 1961 ; Un crime d'Etat à Paris, Olivier Le Cour Grandmaison, La Dispute, publié à l'initiative de l'association « 17 octobre 1961 contre l'oubli »

Le 17 octobre 1961 par les textes de l'époque, Les petits matins, 2011

LE CH'TITOYEN N° 51 SECOND TRIMESTRE 2011



Reconnaissance du massacre du 17 octobre 1961 : une première victoire qui en appelle d'autres

Communiqué du MRAP

Plus d'un demi-siècle après les faits, le Président de la République française, François Hollande, a enfin reconnu officiellement la sanglante répression du 17 octobre 1961 :

“Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression.

La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes.”

Le MRAP, qui depuis plus de 30 ans se bat, avec d'autres organisations, pour la vérité et la justice à propos de ce jour sombre de notre histoire, se réjouit de cette première victoire due à la persévérance de militants, de personnalités, d'associations et appelle à poursuivre la mobilisation. En effet, Le MRAP ne saurait se contenter de la seule reconnaissance des « faits ». Il demande que cette terrible répression soit reconnue comme « crime d'Etat », il demande la liberté d'accès effective aux archives pour tous les historiens, un lieu de mémoire en souvenir des victimes du colonialisme.

Le Sénat va étudier mardi prochain, en séance publique, une proposition de résolution du groupe communiste *“tendant à la reconnaissance de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961”* à Paris qui avait fait de nombreuses victimes algériennes.

Le MRAP soutient cette proposition qui demande « la réalisation d'un lieu du souvenir à la mémoire des victimes ».

Paris, le 18 octobre 2012.

Les Etats-Unis assurent l'immunité à l'Etat d'Israël



Photo de Nathanaël CORRE

Les 6 et 7 octobre s'est tenue à New York la quatrième session du Tribunal Russell sur la Palestine[1] en l'absence remarquée de Leïla Shahid (Déléguée générale de l'Autorité palestinienne auprès de l'Union européenne) et de Raji Sourani (Directeur du Centre palestinien pour les droits de l'homme) à qui le Département d'Etat des Etats-Unis a refusé le visa d'accès.

Après la session de Barcelone (1 - 3 mars 2010) qui a porté sur les complicités et les omissions de l'Union européenne et de ses membres dans la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens de la part d'Israël, la session de Londres (20 - 22 novembre 2010) qui a porté sur la complicité des entreprises transnationales dans les violations des droits humains, du droit international humanitaire et pour les crimes de guerre de la part d'Israël et la session de Cape Town (5 -7 novembre 2011) au cours de laquelle le Tribunal a étudié la question de savoir si les pratiques de l'Etat d'Israël à l'encontre du peuple palestinien contreviennent la prohibition qui est faite en droit international de la pratique d'apartheid, la session de New York a porté sur les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et celle des Etats-

Unis d'Amérique (EUA) face aux violations du droit international de la part de l'Etat d'Israël.

Crimes de guerre et crimes contre l'humanité

S'il est vrai qu'Israël fait l'objet d'une attention particulière de la part de plusieurs organes de l'ONU, c'est qu'il s'agit du seul Etat qui depuis des décennies pratique une politique coloniale qui s'accompagne d'une multitude de violations du droit international coutumier, normatif et des dizaines de résolutions des différents organes de l'ONU qui, selon plusieurs experts, parfois, constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Avec le recul on se rend compte que le nettoyage ethnique de la Palestine avait été planifié depuis les années '40. Aujourd'hui on compte plus de 7 millions de palestiniens réfugiés à l'étranger, dont 5 millions depuis 1948.

Inversement, 600'000 colons israéliens sont aujourd'hui installés dans les Territoires occupés de Palestine. Le morcèlement successif du territoire palestinien a réduit considérablement sa surface, il a porté atteinte à son unité et empêche le développement équilibré de la société

palestinienne. De cette manière, la population se trouve parquée dans une sorte de grande prison à ciel ouvert : citoyens sans citoyenneté. En réalité, le Peuple palestinien doit pouvoir jouir de son droit à disposer de lui-même et exercer sa souveraineté sur les ressources naturelles.

Il faut relever qu'avant la guerre des six jours, en 1967, la question palestinienne avait été abordée par la communauté internationale uniquement du point de vue humanitaire, avec la fourniture aux déplacés de tentes, vivres et soins. La résolution adoptée sur la question palestinienne lors de la 24^{ème} session de la Commission des droits de l'homme (1968) a été la première d'une longue série et la seule pour laquelle les EUA ont voté en faveur. Cette résolution affirmait déjà le droit au retour immédiat de tous les habitants partis depuis le déclenchement des hostilités. L'année suivante, la question de la violation des droits humains dans les Territoires occupés de Palestine a été inscrite à l'ordre du jour de la Commission en tant que point distinct.

L'Assemblée générale de l'ONU en décidera de même en 1974.

À la suite de la 1^{ère} Intifada (1993), la Commission des droits de l'homme a affirmé le droit du peuple palestinien de résister à l'occupation militaire par tous les

moyens, dans le cadre des normes du droit international (y compris le droit de la guerre) et a décidé de la nomination d'un Rapporteur spécial sur la situation des droits humains dans les Territoires occupés de Palestine.

À la suite de la 2ème Intifada (2000), la Commission a tenu la seule Session spéciale dédiée à la situation dans les Territoires occupés au cours de ses 60 ans d'existence. Au terme des débats, la Commission avait décidé de l'envoi d'une Commission d'enquête et avait prié la Haut-Commissaire (Mary Robinson) de se rendre immédiatement dans les Territoires. Ce fut là la première visite d'un Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies à se rendre dans les Territoires occupés.

La Cour Internationale de Justice, dans son avis émis en 2004[2], a déclaré la construction du mur «de protection» illégal, de même qu'elle a estimé illégaux les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés conformément aux dispositions de la 4ème Convention de Genève. La Cour a recommandé à l'ONU d'envisager les mesures nécessaires pour protéger les droits des Palestiniens.

Plus récemment, les membres de la Mission internationale d'établissement des faits mandatée par le Conseil des droits de l'homme suite à l'opération «Plomb durci», dans leur rapport[3] présenté au mois de septembre 2009, préconisaient la saisine de la Cour pénale internationale (CPI) dans le cas où les autorités israéliennes et palestiniennes n'auraient pas entrepris des investigations sérieuses et indépendantes sur les violations graves du droit international de la part de leurs agents respectifs et que les responsables ne seraient pas traduits en justice. Dans les faits, aucune investigation sérieuse n'a été menée et le Conseil des droits de l'homme a transmis le rapport à l'Assemblée générale, laquelle a décidé de le transmettre au Conseil de sécurité. Ce dernier ne s'est toujours pas saisi du rapport et par conséquent n'a pas demandé à la CPI d'ouvrir une enquête. Le Procureur de la CPI, pour l'heure, n'a pas cru bon de faire usage de sa liberté d'initiative pour ouvrir une enquête sur ces faits-là.

Depuis 1967, l'Etat d'Israël a constamment assumé la posture de la victime, tant sur le terrain où il se dit obligé de mener des actions préventives ou punitives afin d'assurer la défense de son territoire et de sa population, comme sur la scène internationale, où il se dit injustement visé par une attention excessive de la part des organes de l'ONU. Ce, fai-

sant fi de la disproportion des moyens militaires dont il dispose et du nombre des victimes (blessés et morts) dans les deux camps ainsi que des conséquences sur le développement sociale et économique des deux peuples dues à la mise en œuvre depuis plusieurs décennies de sa politique coloniale.

La responsabilité des Etats-Unis d'Amérique

Israël est de loin le plus grand bénéficiaire de l'aide extérieure étasunienne avec un apport global de 115 milliards de dollars depuis la fin de la 2ème guerre mondiale, ce qui représente, en moyenne annuelle, le 25% de l'aide extérieure des EUA. Au début de cette année, les EUA ont accordé à Israël un prêt-subvention forfaitaire, pratique unique dans son genre. Toute démarche tendant à imposer par la voie judiciaire à l'Etat d'Israël le respect du droit international est étouffée dans les sables mouvants du Conseil de sécurité de l'ONU où les Etats-Unis disposent de suffisamment d'arguments pour convaincre plusieurs membres à ne pas appuyer de telles démarches et, en dernier ressort, d'un droit de veto qui leur permet d'empêcher toute prise de décision.



Entre 1972 et 2012, les Etats-Unis ont fait usage à 43 reprises de leur droit de veto lors de l'adoption de résolutions portant sur les violations du droit international de la part de l'Etat d'Israël ; 30 de ces résolutions concernaient les Territoires occupés de Palestine.

Pour le Département d'Etat étasunien (Ministère des Affaires étrangères), les colonies de peuplement ont été considérées comme illégales jusqu'à l'avènement de Bill Clinton (1993), lorsqu'elles deviennent «un obstacle à la paix». Plus récemment, sous la présidence de Barack Obama, les Etats-Unis considèrent que «la poursuite de l'établissement de colonies de peuplement est illégitime», laissant ainsi entendre que les colonies déjà établies sont légitimes.

Mais la responsabilité des EUA dans les violations des droits du Peuple palestinien est encore plus importante si l'on

considère l'aide militaire apportée à l'Etat d'Israël. Actuellement celui-ci reçoit le 60% des fonds du Financement aux Armées Etrangères[4] et est le seul pays autorisé à investir jusqu'à 25% de cette aide dans sa propre recherche et développement, ce qui a contribué à élever Israël parmi les dix plus grands exportateurs d'armement. De plus, Israël perçoit des fonds, qui peuvent dépasser les 100 millions annuels, au titre des programmes de défense balistique conjoints avec les Etats-Unis.

Israël boycotte les institutions onusiennes des droits humains

Lors de son passage de l'Examen Périodique Universel au sein du Conseil des droits de l'homme (décembre 2008), Israël n'avait accepté que 3 recommandations sur les 54 avancées par les Etats membres de l'ONU.

Fin février de cette année, suite à l'examen du rapport présenté par Israël, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a notamment invité l'Etat d'Israël à prohiber et éradiquer toute politique ou pratique de ségrégation raciale et apartheid ; terme qui n'avait plus été employé depuis les élections de 1994 en Afrique du Sud.

Au terme de sa 19ème session (mars 2012), le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution dans laquelle il a décidé de l'envoi d'une Mission internationale d'établissement des faits sur les colonies dans les Territoires occupés de Palestine. La semaine suivante, Israël a fait savoir par communiqué de presse qu'il arrêterait tout dialogue et toute collaboration avec le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et ses mécanismes ainsi qu'avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Aujourd'hui, l'Etat d'Israël tente de négocier son retour au Conseil et la reprise du dialogue avec le Haut-Commissariat[5]. Si Israël arrivait à ses fins, il s'agirait là d'une atteinte grave à l'architecture, déjà fragile, du système international de protection des droits humains.

Sans l'immunité offerte par la superpuissance nord-américaine, la logique voudrait que l'Etat d'Israël soit sanctionné par la communauté internationale par la suspension de son droit de vote à l'Assemblée générale de l'ONU.

En réalité, cette dernière non seulement est empêché de remplir son devoir premier, qui est le maintien de la paix, mais de plus elle ne peut prendre aucune initiative propre à mettre un terme aux graves et persistantes violations du droit international de la part de l'Etat d'Israël.



Le «Estelle» arraisonné © Scanpix

Arraisonnement du « Estelle » : la piraterie israélienne doit être sanctionnée

La campagne française « Un bateau pour Gaza 2011 » condamne avec la plus grande fermeté l'attaque menée par les commandos israéliens contre l'Estelle, navire de la campagne suédoise « Un bateau pour Gaza » qui tentait de briser pacifiquement le blocus israélien illégal de la bande de Gaza.

Partie de Suède en août et après des escales en France, Espagne et Italie, l'Estelle se trouvait à 35 miles des côtes de Gaza quand elle a été attaquée vers 10h30 ce 20 octobre 2012 par la marine militaire israélienne. A son bord, 19 passagers et membres d'équipage, suédois, norvégiens, finlandais, espagnols, italiens et grecs, dont plusieurs parlementaires. Leur mission, pacifique et humanitaire, apporter de l'aide à Gaza assiégée

depuis plus de 6 ans par un blocus dénoncé par la communauté internationale. Ce matin, des commandos israéliens cagoulés et lourdement armés se sont emparés, dans les eaux internationales, du navire battant pavillon finlandais et l'ont détourné vers Israël. Ils en ont kidnappé les passagers.

Il s'agit d'un cas indéniable de piraterie en haute mer, comme en 2011 quand le même scénario criminel s'est déroulé contre le bateau français Dignité al-Karama puis les bateaux irlandais et canadien de la Flottille de la Liberté. Cette nouvelle violation du droit maritime et international par Israël exige la condamnation la plus catégorique de la communauté internationale, comme le demandent d'ailleurs les autorités norvégiennes, en écho aux manifestations populaires qui, comme

en 2011, se préparent dans plusieurs pays d'Europe, Espagne, Grèce et Italie notamment.

Nous avons sollicité l'intervention des autorités européennes et françaises afin d'éviter cette action criminelle et les tenons comptables du vol de l'Estelle et de l'enlèvement de ses passagers, comme du Dignité en juillet 2011. Il faut maintenant qu'elles garantissent la sécurité de l'Estelle et de ses passagers, leur libération immédiate, et qu'elles fassent savoir au gouvernement israélien que l'impunité est terminée.

Les autorités françaises et l'Union européenne doivent désormais tenir compte des violations continues des droits par le gouvernement israélien et agir en conséquence.

Campagne française

« Un bateau pour Gaza » 2011

SIGNATAIRES DU COLLECTIF NATIONAL POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE ENTRE PALESTINIENS ET ISRAËLIENS

Agir Contre le Colonialisme Aujourd'hui (ACCA) - Alliance for Freedom and Dignity (AFD) - Alternative Libertaire (AL) - Américains contre la guerre (AAW) - Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF) - Association des Tunisiens en France (ATF) - Association France Palestine Solidarité (AFPS) - Association Nationale des Elus Communistes et Républicains (ANECR) - Association pour la Taxation des Transactions et pour l'Aide aux Citoyens (AT-TAC) - Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF) - Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) - Association Universitaire pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) - Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien (CCIPPP) - Cedetim / IPAM - Collectif des Musulmans de France (CMF) - Collectif Faty Koumba : association des libertés, droits de l'Homme et non-violence - Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) - Collectif Judéo-Arabe et Citoyen pour la Paix (CJACP) - Collectif Paix Palestine Israël (CPPI Saint-Denis) - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR PO) - Comité Justice et Paix en Palestine et au Proche-Orient du 5^e arrt (CJPP5) - Confédération Générale du Travail (CGT) - Confédération paysanne - Droit-Solidarité - Europe-Ecologie / les Verts (EE- LV) - Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) - Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique (FASE) - Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - Gauche Anticapitaliste (GA) - Gauche Unitaire (GU) - Génération Palestine - La Courneuve-Palestine - Le Mouvement de la



L'équipage du « Estelle ».

Paix - Les Alternatifs - Les Femmes en noir - Ligue des Droits de l'Homme (LDH) - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, section française de la Women's International League for Peace and Liberty (WILPF) (LIFPL) - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) - Mouvement Jeunes Communistes de France (MJCF) - Mouvement Politique d'Education populaire (M'PEP) - Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) - Organisation de Femmes Egalité - Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF) - Parti Communiste Français (PCF) - Parti de Gauche (PG) - Participation et Spiritualité Musulmanes (PSM) - Une Autre Voix Juive (UAVJ) - Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (UTIT) - Union Générale des Etudiants de Palestine (GUPS-France) - Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) - Union syndicale Solidaires

SIGNATAIRES DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

Membres : Association France Palestine Solidarité (AFPS) - Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) - CEDETIM/IPAM - Cimade - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD - Terre Solidaire) - Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens

(CBSP) - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche Orient (CVPR-PO) - Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) - Comité Pays de Loire Gaza Jérusalem Méditerranée - Fédération Artisans du Monde - Génération Palestine - Ligue Internationale des Femmes pour la paix et la liberté - section française (LIFPL) - Ligue des Droits de l'Homme (LDH) - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) - Mouvement International de la Réconciliation (MIR) - Pax Christi France - Terre des Hommes France - Union Juive Française pour la Paix (UJFP). Observateurs : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France) - Afran Saurel - Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) - Association «Pour Jérusalem» - Centre de Recherche et d'Information sur le Développement (CRID) - Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Paix - Strasbourg - Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) - RITIMO - SIDI.

AUTRES SIGNATAIRES

Collectif 69 de soutien au peuple palestinien, Corsica Palestine, Mouvement pour une Alternative Non Violente (MAN), Forum pour un Autre Monde, Collectif 13 « Un Bateau pour Gaza », Chrétiens de la Méditerranée, Compagnie ERINNA, Mouvement des Jeunes Communistes (MJC), Confédération paysanne, UNEF, Les Amis d'Al Rowwad, Alternative Libertaire, Syndicat des Travailleurs Corses.





Le combat continue pour Mumia Abu Jamal

ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

In extremis, Mumia Abu-Jamal échappe à un nouveau déni de justice !

Dans le plus grand secret, la justice fédérale de Pennsylvanie a rendu une ordonnance le 13 août 2012 condamnant Mumia Abu-Jamal à la prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. Cette décision, intervient huit mois après l'abandon de tout recours du procureur de Philadelphie contre l'annulation de la sentence de mort par la Cour Suprême des Etats-Unis. Ni Mumia, ni son actuelle équipe de défense n'en ont été informés ! Et pour cause : au-delà d'un délai de dix jours, aucune contestation n'aurait été juridiquement possible. Sans la vigilance de Rachel Wolkstein (juriste de l'ancienne équipe de défense de Mumia durant les années 80/90), Mumia serait définitivement privé de son droit de recours lui permettant de solliciter à tout moment une libération conditionnelle.

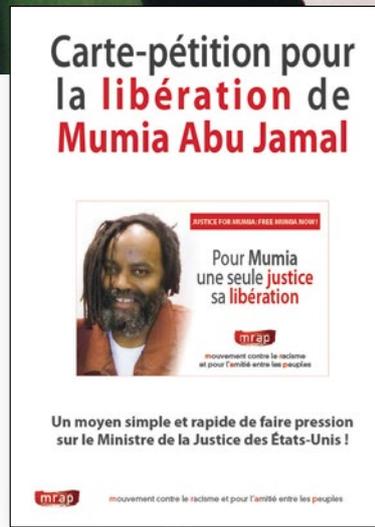
C'est donc dans l'urgence, quelques heures seulement avant l'expiration du délai de dix jours, que la défense de Mumia a déposé une requête en contestation pour violation flagrante

des règles de procédure pénale (non information des parties).

De mémoire judiciaire en Pennsylvanie, aucun condamné à mort dont la sentence a été commuée en prison à vie n'a vu ses droits autant bafoués.

C'est la même justice qui, après 30 ans de refus de faire toute la lumière sur cette affaire dont le traitement inéquitable est reconnu internationalement, poursuit son acharnement à vouloir maintenir Mumia Abu-Jamal en prison jusqu'à sa mort.

L'interpellation du gouvernement des Etats-Unis, et de son ministre de la justice tout particulièrement, doit s'intensifier pour mettre un terme à ce déni de justice et pour que Mumia soit libéré au plus vite.



Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal rassemblant une centaine d'organisations et de collectivités publiques françaises
MEMBRE DE LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

43, boulevard de Magenta 75010 Paris
TEL : 01 53 38 99 99
E MAIL : contact@mumiabujamal.com / www.mumiabujamal.com

Inauguration de la rue Mumia Abu Jamal

À Bobigny, le samedi 13 octobre 2012 en présence du fils de Mumia

Cher Jamal, Cher Johanna, Chers amis,

Un jour Mumia Abu Jamal marchera en homme libre dans la rue qui porte son nom, ici, à Bobigny.

Nous en sommes convaincus comme nous sommes convaincus de son innocence, depuis la première heure.

Depuis son adolescence dans les rues et les quartiers nord de Philadelphie, Mumia Abu Jamal n'a jamais cessé de prendre fait et cause pour les plus opprimés.

Dans les rangs du Black Panther party ou plus tard sur les ondes de la radio « What », il a été cette conscience humaniste et vigilante travaillant sans relâche pour dénoncer les inégalités, la corruption et les violences policières.

Au fil des luttes menées, il est devenu « la voix des sans voix », un journaliste très écouté par la jeunesse de Philadelphie et d'ailleurs.

Dans ce pays où les inégalités sociales sont flagrantes, où le communautarisme est érigé en système, l'obstination de Mumia à rechercher la vérité et à la dire a fait de lui un homme traqué.

Les 600 pages accumulées à son sujet par les services du renseignement témoignent du racisme ambiant mais aussi de l'influence politique remarquable qu'il a su acquérir dès le début des années 1970. Le 4 juillet 1982, jour anniversaire de l'indépendance américaine, la machine raciste l'a conduit à être condamné à mort pour un crime qu'il n'a pas commis au terme d'un procès accablant. Mumia a passé près de 30 ans dans le couloir de la mort, enfermé 23 heures sur 24 dans une cellule de 6 mètres carrés. Un régime carcéral inhumain pour anéantir en lui toute volonté de résistance.

Mais ils n'ont jamais réussi à le bâillonner. Mumia n'a jamais cessé d'écrire et de dénoncer, parlant plus volontiers des injustices subies par d'autres et toujours très rarement de sa propre situation.

Il y a tout juste un an, il quittait enfin, le couloir de la mort parce que les juges de la cour Suprême ont été contraints de reconnaître l'irrégularité de son procès. Pour nous toutes et tous, ce fut une grande victoire, un soulagement merveilleux obtenu grâce à la persévérance de celles et ceux qui ont choisi de donner de leur temps pour Mumia. Au fil des années leur engagement n'a pas faibli. L'annulation définitive de sa peine de mort nous encourage à poursuivre la

mobilisation pour obtenir avec et pour Mumia la seule justice valable : celle qui lui rendra sa liberté.

Nous le savons, ce combat est long et difficile.

Il peut arriver que l'on soit tenté par le découragement face à la surdité d'un pouvoir qui persiste à vouloir masquer l'évidence d'un déni de justice dénoncé par Amnesty International, et jusqu'au sein des instances de l'ONU et de l'Union européenne. Une société de ségrégation sociale et raciale engendre une justice de classe, où les minorités sont les premières victimes du système répressif. En Pennsylvanie, deux tiers des condamnés à mort sont des afro-Américains alors qu'ils représentent moins d'un dixième de la population. Mais les Etats-Unis ne peuvent rester insensibles à la pression internationale. En la poursuivant, en l'amplifiant, nous réussirons.

Aujourd'hui, nous gravons l'exigence de justice et de liberté pour Mumia sur la trame des rues de notre ville. La rue Mumia Abu Jamal crée une traversée nouvelle, un chemin chargé d'espoir coriace.

Né avec le nom de Wesley Cook, Mumia s'est choisi, adolescent, ce prénom issu de la langue swahili, par admiration pour un professeur d'origine kenyane qui lui enseigne la culture africaine. Il est devenu « Mumia Abu Jamal », qui signifie en arabe « Père de Jamal », lorsque son fils est né en 1971.

Nous avons aujourd'hui l'honneur et le bonheur intense de compter parmi nous, pour la première fois Jamal Hart, le fils de Mumia, aux côtés de Johanna Fernandez, sa porte-parole.

Le cœur de Bobigny, ville-monde, est solidaire des hommes et des femmes de progrès qui luttent pour le respect de la dignité et de la liberté humaines. Ce cœur a longtemps battu pour la libération de Nelson Mandela après 27 ans

d'emprisonnement sur l'île de Robben Island par le régime raciste de l'apartheid. Il a battu pour Leïla Zana, députée kurde emprisonnée pendant 10 ans pour avoir osé parer sa langue au Parlement turc et défendu les droits des Kurdes de Turquie.

Mumia Abu Jamal est devenu une figure familière de Bobigny. Notre ville est fière d'avoir été la première en France à l'avoir élevé au rang de citoyen d'honneur en 1999.

Bernard Birsinger, qui lui avait rendu visite en 2000 à la prison de SCI Greene, y avait fait, selon ses propres mots, la rencontre bouleversante « d'un homme libre dans le couloir de la mort ».

A son retour de Philadelphie, il fut l'auteur d'une proposition de loi pour instaurer une journée nationale de lutte contre la peine de mort.

L'inauguration de la rue Mumia Abu Jamal à Bobigny



Nous poursuivons le combat pour l'abolition universelle de cette pratique inhumaine alors que 68 pays dans le monde continuent à l'appliquer, violant la lettre et l'esprit de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui précise que : « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne » et que « nul ne peut être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Répondant à l'invitation de Mumia, j'irai lui rendre visite au printemps prochain. Je lui dirai que notre espoir est intact et que nous attendons le jour où nous pourrions l'accueillir à Bobigny, en homme libre, dans la rue qui porte son nom.





Claude Gavaille, Présidente du Mouvement contre le Racisme et pour l'amitié entre les peuples, avait longtemps été journaliste. Elle avait gardé de son

Echos comités locaux Riremont

CLAUDE GAVAILLE (PRÉSIDENTE DU MRAP VOSGES) S'EN EST ALLÉE

métier le sens de la communication, des relations avec la presse, et elle savait mobiliser pour de grandes causes. En 2006, elle est contactée par deux femmes victimes de discrimination à cause de leurs convictions religieuses. L'exploitante d'un gîte rural leur avait refusé l'accès à son établissement au motif qu'elles portaient le voile. Claude Gavaille leur apporta l'aide nécessaire et sut élargir la mobilisation. Le MRAP, la LDH et la LICRA apportèrent leur soutien à la plaignante. Le tribunal d'Épinal, puis

la cour d'appel de Nancy condamnèrent l'exploitante pour discrimination. En 2009, c'est elle qui prit en charge toutes les relations avec les médias pour célébrer le 60^{ème} anniversaire du MRAP. Avec des moyens réduits, sa seule énergie et son seul enthousiasme, sans aucune aide logistique, elle fit un travail remarquable et réussit à faire connaître l'événement dans la presse. Elle nous manquera. Que sa mère, sa famille et ses amis sachent que nous partageons leur douleur.

Serge et Annie Charton

Echos comités locaux Tourcoing

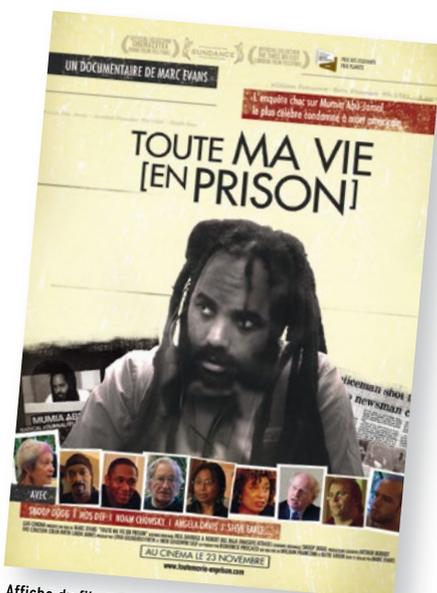
LE FESTIVAL RYTHMIK' DE TOURCOING LE VENDREDI 29 JUIN 2012

Dans le cadre du festival « Rythmik' mandingue » la MJC du Virolois de Tourcoing nous a proposé d'organiser un ciné-débat « courts et long métrage pour une nuit africaine ».

Une séance de sélection en partenariat avec l'association des rencontres audiovisuelles, nous a permis de fixer

notre choix sur 2 courts métrages : « tous crollés » et « cogitations » et un long métrage « Benda Bilili » de Renaud Barret et Florent de la Tullaye, sorti en 2010 et plusieurs fois récompensés. Cette projection était suivie d'un débat animé par Louissette Faréniaux, autour des rapports nord-sud,

regards croisés d'enfants belges et d'adultes burkinabés sur leur vision de l'Afrique et de l'Europe. Le Mrap a mené l'initiative en partenariat avec la Cimade, la Ligue des Droits de l'Homme et l'Association des rencontres audiovisuelles.



Affiche du film «Toute ma vie en prison»

Echos comités locaux Roubaix

TOUTE MA VIE EN PRISON

Au cinéma le Duplexe, à Roubaix (59), projection-débat du film « TOUTE MA VIE EN PRISON ».

Grâce à une mobilisation Internationale, Mumia n'a pas été exécuté. Il a néanmoins passé 30 ans dans le couloir de la mort. Sa peine vient

d'être communiée en prison à vie...

Plus d'infos sur :

www.toutemavie-enprison.com

Cette projection a lieu à l'initiative du MRAP Roubaix, en collaboration avec la Mairie de Roubaix et Amnesty International.

Echos comités locaux Nanterre

NANTERRE : PROJECTION-DÉBAT DU FILM « MAINS BRUNES SUR LA VILLE »

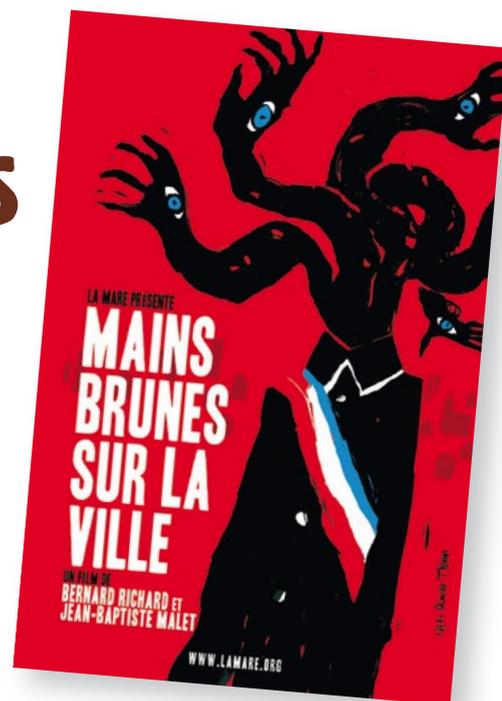
Le CL de Nanterre a organisé une projection-débat du film « *Mains brunes sur la ville* » le jeudi 18 octobre à l'Agora de Nanterre.

Trois circonscriptions voisines, dans le Vaucluse et dans le Gard, ont élu, en juin 2012, les trois députés d'extrême-droite entrant à l'Assemblée Nationale.

L'un d'entre eux, Jacques Bompard, est maire d'Orange depuis 1995 et sa femme, Marie-Claire Bompard, maire de la commune proche de Bollène depuis 2008.

Le « système Bompard », fait d'exclusion féroce de l'étranger, d'exaltation des « valeurs » locales et de rouerie apparemment bon-enfant, est démonté dans le film *Mains brunes sur la ville* de Bernard Richard et Jean-Baptiste Malet, tourné quelques mois avant les élections législatives.

Prolongeant la réunion publique qu'il avait organisée, avec la CGT et la Ligue des Droits de l'homme, le 17 novembre 2011, sur le thème « *Décortiquons le discours asocial du Front National* ».



Une projection de ce film, suivie d'un débat auquel ont participé le réalisateur Bernard Richard et Bernard Schmid (juriste au siège national du MRAP).

à gagner

3 Renault Twingo



8 Scooters Piaggio MP3



8 Vélos à assistance électrique



216 Téléviseurs 80 cm
Appareils photo bridge

Tombola au bénéfice du

mrp

La moitié du bénéfice de la vente des tickets sera reversé aux comités qui les auront vendu.

2 € le billet*

Les comités et fédérations du MRAP peuvent commander les carnets de 10 tickets au siège national.**

Pour toute information :
01 53 38 99 98 - Email : accueil@mrp.fr

* 0,85€ par billet vendu est reversé au comité qui l'aura vendu. Notre partenaire, le Crédit Mutuel, laisse au MRAP 1,70 € par billet vendu. La moitié de cette somme sera reversé au comité qui aura vendu le billet.

** Les frais de port sont à la charge du comité. Une caution de 0,15 € par billet sera demandée. (Tout billet non rendu sera facturé 0,15€ au MRAP par le Crédit Mutuel).

Pour information : grande tombola au profit des associations organisée par le Crédit Mutuel. Le MRAP a obtenu 1500 billets dans le cadre de cette tombola.